

Rapport financier annuel

Exercice terminé
le 31 décembre 2019



Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre

2019

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 15 avril 2020

Montréal 

Table des matières

INTRODUCTION

Mot de la mairesse et du président du comité exécutif	III
Message du trésorier	VI
Carte géographique du territoire de Montréal	IX
L'organisation municipale	XI
Résumé des compétences	XII

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme	9
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme	10
Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme	11
Annexe 4 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme	12
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme	13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires	15
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	46
Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d’immobilisations à des fins fiscales par compétence	48
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	50
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	52
Tableau 5 – Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l’état consolidé des résultats	53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L’ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	56
Tableau 7 – Déficit non consolidé des activités d’immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	59
Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence	60
Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence	62

Gestion de l’eau

Tableau 10 – (Déficit) excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l’eau par compétence	66
Tableau 11 – (Déficit) excédent non consolidé des activités d’immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l’eau par compétence	69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants	72
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence	74
Notes complémentaires.....	76

Table des matières (suite)

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS.....	79
CADRE DE RÉFÉRENCE DU GIFCC	80
Recommandations du GIFCC	80
GOUVERNANCE ET STRATÉGIES	82
Planification financière liée au climat	83
Stratégies et plans d'action liés au climat	83
RISQUE CLIMATIQUE.....	84
Évaluation des risques climatiques	84
GESTION DU RISQUE	87
Gestion des inondations.....	87
MESURES ET OBJECTIFS	88
Collectivité montréalaise	88
Activité municipales de l'agglomération de Montréal.....	89
PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES	91
BIBLIOGRAPHIE.....	92

Introduction

2019

MOT DE LA MAIRESSE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



Montréalaises,
Montréalais,

La crise sanitaire mondiale que nous traversons présentement et les impacts économiques qui s'ensuivent entraîneront, dans les prochains mois et, possiblement, les prochaines années, des défis budgétaires majeurs.

Heureusement, bien que nous traversions une période critique de notre histoire, nous sommes dans une bonne position économique pour aller de l'avant. Nos résultats positifs sont dus à la bonne gestion des opérations qui s'effectuent dans les arrondissements et aux efforts d'optimisation déployés par nos différents services centraux pour s'assurer que chaque dollar est dépensé adéquatement.

Ce bilan positif est d'une extrême importance étant donné la situation actuelle. En cette période de grande incertitude économique, nous sommes fiers d'avoir su gérer de façon responsable les finances de la Ville de Montréal au cours de la dernière année.

Dans le Rapport financier annuel et la Reddition de comptes financière pour l'exercice 2019, on constate que la métropole présente un excédent budgétaire global de 250,9 M\$, en hausse de 38,2 M\$ par rapport à l'année 2018.

De plus, malgré la crise sanitaire, l'urgence climatique ne prend pas de répit. Nous avons donc fixé, pour l'ensemble des services de la Ville de Montréal, des cibles ambitieuses visant à accélérer la transition écologique.

Nous publions d'ailleurs, dans ce rapport, un volet dédié à l'information financière relative aux changements climatiques – une première pour une ville québécoise!

Comme toujours, notre administration fait le choix de soutenir les Montréalaises et les Montréalais, quoi qu'il arrive, et s'engage à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins de la population, particulièrement en ces temps plus difficiles.

Nous investissons davantage pour faire face au vieillissement des infrastructures de la Ville, notamment afin de combler le déficit d'entretien des réseaux d'eau et de voirie.

Nous intensifions également nos efforts pour soutenir une offre résidentielle diversifiée, saine et abordable et nous développons des projets structurants qui favorisent la mobilité durable.

Nous soutenons et accompagnons les entreprises et les commerces montréalais afin d'assurer la prospérité de la métropole et de la positionner avantageusement sur l'échiquier mondial dans des secteurs à haut potentiel.

Nous investissons dans le développement social, la culture et les sports, mais aussi pour offrir à la population des services à la hauteur de ses attentes, que ce soit en matière de déneigement, de sécurité publique ou en modernisant les réseaux d'aqueducs et d'égouts de la Ville.

Enfin, la pandémie de la COVID-19 qui a frappé la planète nous l'a bien démontré, pour répondre aux enjeux sanitaires, économiques et environnementaux, une réponse collective s'impose. Heureusement, les dernières semaines ont démontré notre capacité à travailler ensemble pour un meilleur avenir commun.

Nous entendons mettre à contribution l'ensemble des forces vives de la métropole les Montréalaises et les Montréalais, afin que notre ville demeure un modèle de qualité de vie, de dynamisme économique et de prospérité.

Nous avons confiance, ça va bien aller!

La mairesse,



Valérie Plante

Le président du comité exécutif,



Benoit Dorais

MOT DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2019. Ce rapport est constitué de deux sections : la première contenant les données financières consolidées de la Ville et la seconde, une analyse des informations financières de l'administration municipale. Cette dernière section exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 250,9 M\$, soit 4,4 % des revenus globaux de la Ville. Ces résultats sont le fruit d'une multitude d'éléments dont une saine gestion ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2019.

Cet excédent de 250,9 M\$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Il se ventile de la façon suivante : un excédent de 191,0 M\$ de compétences de nature locale (228,3 M\$ en 2018) et un surplus de 59,9 M\$ (déficit de 15,6 M\$ en 2018) de compétences d'agglomération. Ce surplus résulte d'un revenu de quotes-parts spécifiques de 86,2 M\$ servant au comblement du déficit d'agglomération des exercices antérieurs. Sans ces quotes-parts, le résultat opérationnel de l'année 2019 de compétences d'agglomération se serait soldé par un déficit de 26,3M\$. En ce qui concerne le surplus de gestion des arrondissements (inclut dans le surplus des compétences de nature locales), il s'élève à 72,6 M\$ comparativement à 73,7 M\$ en 2018.

Les revenus se chiffrent à 5 692,2 M\$, soit une hausse de 143,0 M\$ (2,6 %) par rapport au budget de fonctionnement. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 94,6 M\$ avec l'imposition de droits de mutation immobilière et de 26,3 M\$ avec la délivrance de permis de construction et de modification. Une activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 51,1 M\$ par rapport au montant établi au budget de 2019. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 29,0 M\$ pour les amendes et pénalités.

Concernant les charges de fonctionnement et de financement et les affectations, elles sont de l'ordre de 5 441,3 M\$, soit une baisse de 107,9 M\$ (1,9 %) par rapport au budget établi. Cette diminution résulte

principalement d'affectations moindres de 131,4 M\$ et d'un remboursement de la dette inférieur de 2,5 M\$ à ce qui était prévu. Par contre, ces baisses sont contrebalancées par des charges de fonctionnement supérieures de 26,0 M\$, provenant principalement des augmentations suivantes :

- 51,8 M\$ pour la rémunération globale, dont 48,5 M\$ pour les heures supplémentaires;
- 15,2 M\$ en service professionnels et techniques, majoritairement en lien avec l'élimination de la neige.

En contrepartie, certaines économies ont été réalisées pour les charges de fonctionnement suivantes :

- les contributions à des organismes et autres objets pour 38,3 M\$;
- les frais de location, d'entretien et de réparation pour 17,2 M\$;
- les frais de financement pour 7,7 M\$.

De plus, compte tenu des impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques auxquels chaque ville devra faire face dans les prochaines années, le rapport financier de la Ville inclut dorénavant une section non audité rendant transparentes les informations financières relatives aux changements climatiques.

En terminant, il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui s'emploie au quotidien à fournir les services municipaux. Ces femmes et ces hommes ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Introduction – Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2019

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE (en milliers de dollars)

	2019						2018	
	Compétences de nature locale			Compétences d'agglomération			Total	
	Budget	Réalisations	Éliminations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	
Revenus								
Taxes	3 529 327	3 504 898	-	48 300	49 385	3 577 627	3 554 283	
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	274 855	-	-	-	275 845	274 855	
Quotes-parts	-	-	(2 056 824)	2 482 954	2 480 633	426 130	425 936	
Transferts	191 981	206 162	-	128 363	152 506	320 344	358 668	
Services rendus	262 314	254 509	(1 926)	56 150	62 053	316 538	313 994	
Imposition de droits	246 449	367 494	-	1 969	1 838	248 418	318 973	
Amendes et pénalités	105 916	94 430	-	102 497	85 033	208 413	179 463	
Intérêts	77 323	88 902	-	74 355	83 824	151 678	160 802	
Effet net des opérations de restructuration	-	8 472	-	-	-	-	8 472	
Autres revenus	22 035	32 195	-	2 175	2 286	24 210	34 481	
	4 711 190	4 831 917	(2 058 750)	2 896 763	2 917 558	5 549 203	5 692 210	
Charges de fonctionnement								
Administration générale	486 303	415 257	(657)	279 675	286 917	765 321	701 590	
Sécurité publique	8 543	10 555	(505)	1 034 073	1 086 838	1 042 111	1 096 757	
Transport	426 221	459 298	(70)	621 585	564 534	1 047 736	1 023 479	
Hygiène du milieu	203 077	213 725	(334)	229 799	229 452	432 542	442 469	
Santé et bien-être	65 973	61 624	-	49 134	62 352	115 107	123 976	
Aménagement, urbanisme et développement	160 405	185 588	(293)	97 887	92 913	257 999	278 220	
Loisirs et culture	479 247	496 505	(67)	110 421	121 102	589 601	617 601	
Frais de financement	273 877	271 449	-	134 800	129 534	408 677	400 983	
	2 103 646	2 114 001	(1 926)	2 557 374	2 573 642	4 659 094	4 685 075	
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 056 824	2 054 697	(2 056 824)	-	-	-	-	
Excédent avant financement et affectations	550 720	663 219	-	339 389	343 916	890 109	1 007 135	
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(332 427)	(332 940)	-	(165 998)	(163 021)	(498 425)	(495 961)	
Affectations								
Activités d'immobilisations	-	(8 899)	-	-	(1 632)	-	(10 531)	
Excédent des activités de fonctionnement affecté	110 000	159 091	-	(86 170)	18	23 830	159 109	
Réserves financières et fonds réservés	(287 043)	(285 283)	-	(147 618)	(152 029)	(434 661)	(437 312)	
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(41 250)	(4 155)	-	60 397	32 574	19 147	28 419	
	(218 293)	(139 246)	-	(173 391)	(121 069)	(391 684)	(271 368)	
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	191 033	-	-	59 826	-	250 859	
							212 694	

L'île de Montréal et sa population



■ Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
■ Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 801 546
Population totale de l'île de Montréal : 2 050 053

Source : estimation de la population au 1^{er} juillet 2019, Institut de la statistique du Québec.

L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'égard du réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, la compétence exclusive de la municipalité centrale sur ce réseau se limite désormais à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), à compter du 1^{er} janvier 2017, la Ville de Montréal assume le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Projet de loi 121) qui a modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient,

à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information
financière
consolidée

2019

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de huit membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et trois proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Yves Courchesne
Trésorier



Serge Lamontagne
Directeur général

Montréal, le 14 avril 2020

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 14 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

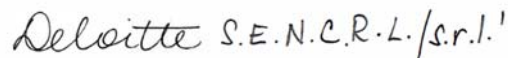
sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal, Québec

Le 14 avril 2020

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2018
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	902 734	563 290
Placements	4	2 739 808	2 880 376
Débiteurs	5	5 057 134	4 773 083
Propriétés destinées à la revente		1 970	1 592
Prêts	6	57 600	37 587
		8 759 246	8 255 928
Passifs			
Emprunts temporaires	7	578 396	456 280
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	2 313 560	2 024 366
Revenus reportés	9	577 139	318 613
Dettes à long terme	10	12 980 955	12 342 217
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	308 651	316 864
		16 758 701	15 458 340
Dettes nettes		(7 999 455)	(7 202 412)
Actifs non financiers			
Immobilisations	12	18 288 245	16 606 212
Propriétés destinées à la revente		157 844	133 716
Stocks		98 134	92 911
Autres actifs non financiers	13	131 551	161 278
		18 675 774	16 994 117
Excédent accumulé	14	10 676 319	9 791 705
Obligations contractuelles et droits contractuels	18		
Actifs éventuels	19		
Passifs éventuels	20		
Événement postérieur à la date des états financiers	21		
Transfert d'actifs, de passifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation	23		

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2019	2018
		Budget consolidé ¹	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		3 554 693	3 529 631	3 460 181
Compensations tenant lieu de taxes		275 845	274 855	264 417
Quotes-parts		426 130	425 936	418 105
Transferts	15	1 301 698	1 233 622	1 506 828
Services rendus		1 807 738	1 812 902	1 725 422
Imposition de droits		248 418	369 332	318 973
Amendes et pénalités		208 413	179 463	189 033
Intérêts	16	130 520	167 133	144 364
Autres revenus		110 296	97 592	121 294
		8 063 751	8 090 466	8 148 617
Charges				
Administration générale		772 875	706 143	678 195
Sécurité publique		1 071 467	1 123 864	1 105 533
Transport		2 912 408	2 885 702	2 642 669
Hygiène du milieu		668 089	665 280	688 239
Santé et bien-être		176 496	182 698	149 178
Aménagement, urbanisme et développement		303 306	323 907	244 862
Loisirs et culture		768 794	807 605	782 920
Frais de financement		536 514	510 653	500 709
		7 209 949	7 205 852	6 792 305
Excédent de l'exercice		853 802	884 614	1 356 312
Excédent accumulé au début de l'exercice		9 791 705	9 791 705	8 435 393
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		10 645 507	10 676 319	9 791 705

¹ Des informations sur les données budgétaires sont fournies au tableau 5.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019	2019	2018
		Budget consolidé	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice		853 802	884 614	1 356 312
Variation des immobilisations				
Acquisition	12	(3 015 347)	(2 747 389)	(2 911 897)
Produit de cession		6 701	21 652	29 925
Amortissement	12	1 070 928	1 054 966	1 016 695
Gain sur cession		(6 701)	(11 262)	(16 449)
		(1 944 419)	(1 682 033)	(1 881 726)
Variation des propriétés destinées à la revente		-	(24 128)	(3 133)
Variation des stocks		-	(5 223)	(7 329)
Variation des autres actifs non financiers		-	29 727	107 309
		-	376	96 847
Variation de la dette nette		(1 090 617)	(797 043)	(428 567)
Dette nette au début de l'exercice		(7 202 412)	(7 202 412)	(6 773 845)
Dette nette à la fin de l'exercice		(8 293 029)	(7 999 455)	(7 202 412)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019	2018
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		884 614	1 356 312
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	12	1 054 966	1 016 695
Gain sur cession d'immobilisations		(11 262)	(16 449)
		1 928 318	2 356 558
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		(284 051)	(567 308)
Propriétés destinées à la revente		(24 506)	766
Prêts		(20 013)	(4 757)
Créditeurs, provisions et charges à payer ¹		234 999	94 208
Revenus reportés		258 526	155 782
Passif au titre des avantages sociaux futurs		(8 213)	(142 052)
Stocks		(5 223)	(7 329)
Autres actifs non financiers		29 727	107 309
		2 109 564	1 993 177
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations ¹		(2 693 194)	(2 815 718)
Produit de cession d'immobilisations		21 652	29 925
		(2 671 542)	(2 785 793)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		(691 647)	(562 448)
Produit de cession de placements		832 215	756 191
		140 568	193 743
Activités de financement			
Produit des emprunts		1 946 086	2 110 169
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		(1 204 321)	(847 473)
Rachat d'obligations par refinancement		(103 027)	(198 144)
Variation nette des emprunts temporaires		122 116	(182 019)
		760 854	882 533
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		339 444	283 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			
		563 290	279 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			
		902 734	563 290

¹ Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 660,3 M\$ (606,1 M\$ en 2018). La variation de ce coût entre 2019 et 2018 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Informations sectorielles

Au 31 décembre 2019

ANNEXE 1- SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2019			Total	2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations		Total
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	786 817	115 917	-	902 734	563 290
Placements	2 292 332	447 476	-	2 739 808	2 880 376
Débiteurs	3 166 130	3 044 763	(1 153 759)	5 057 134	4 773 083
Propriétés destinées à la revente	1 592	378	-	1 970	1 592
Prêts	55 718	1 882	-	57 600	37 587
	6 302 589	3 610 416	(1 153 759)	8 759 246	8 255 928
Passifs					
Emprunts temporaires	199 385	379 011	-	578 396	456 280
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 803 411	569 820	(59 671)	2 313 560	2 024 366
Revenus reportés	564 107	13 032	-	577 139	318 613
Dette à long terme	9 922 209	4 152 834	(1 094 088)	12 980 955	12 342 217
Passif au titre des avantages sociaux futurs	287 199	21 452	-	308 651	316 864
	12 776 311	5 136 149	(1 153 759)	16 758 701	15 458 340
Dette nette	(6 473 722)	(1 525 733)	-	(7 999 455)	(7 202 412)
Actifs non financiers					
Immobilisations	11 944 998	6 343 247	-	18 288 245	16 606 212
Propriétés destinées à la revente	157 844	-	-	157 844	133 716
Stocks	46 915	51 219	-	98 134	92 911
Autres actifs non financiers	51 648	79 903	-	131 551	161 278
	12 201 405	6 474 369	-	18 675 774	16 994 117
Excédent accumulé					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	246 596	(9 822)	-	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	417 508	42 269	-	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	440 531	165 749	-	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(708 673)	(273 633)	-	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 212 485)	(113 591)	55 864	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	6 544 206	5 137 664	(55 864)	11 626 006	10 718 932
	5 727 683	4 948 636	-	10 676 319	9 791 705

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2019

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2019			2018	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 554 283	-	(24 652)	3 529 631	3 460 181
Compensations tenant lieu de taxes	274 855	-	-	274 855	264 417
Quotes-parts	425 936	-	-	425 936	418 105
Transferts	358 668	143 846	(51 697)	450 817	370 220
Services rendus	313 994	1 580 772	(81 864)	1 812 902	1 725 422
Imposition de droits	369 332	-	-	369 332	318 973
Amendes et pénalités	179 463	-	-	179 463	189 033
Intérêts	172 726	30 569	(36 162)	167 133	144 364
Effet net des opérations de restructuration	8 472	-	(8 472)	-	-
Autres revenus	28 452	57 908	(12 000)	74 360	100 174
	5 686 181	1 813 095	(214 847)	7 284 429	6 990 889
Immobilisations					
Transferts	149 323	633 482	-	782 805	1 136 608
Contributions des promoteurs	9 129	-	-	9 129	7 386
Effet net des opérations de restructuration	5 047	-	(5 047)	-	-
Autres revenus	8 573	5 530	-	14 103	13 734
	172 072	639 012	(5 047)	806 037	1 157 728
	5 858 253	2 452 107	(219 894)	8 090 466	8 148 617
Charges					
Administration générale	715 337	-	(9 194)	706 143	678 195
Sécurité publique	1 124 559	-	(695)	1 123 864	1 105 533
Transport	1 297 569	1 691 394	(103 261)	2 885 702	2 642 669
Hygiène du milieu	666 565	-	(1 285)	665 280	688 239
Santé et bien-être	125 438	71 726	(14 466)	182 698	149 178
Aménagement, urbanisme et développement	319 419	10 228	(5 740)	323 907	244 862
Loisirs et culture	775 449	67 728	(35 572)	807 605	782 920
Frais de financement	400 983	145 832	(36 162)	510 653	500 709
Effet net des opérations de restructuration	-	13 519	(13 519)	-	-
	5 425 319	2 000 427	(219 894)	7 205 852	6 792 305
Excédent de l'exercice	432 934	451 680	-	884 614	1 356 312

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2019

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2019				2018	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	853 802	432 934	451 680	-	884 614	1 356 312
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(919 780)	(172 072)	(639 012)	5 047	(806 037)	(1 157 728)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(65 978)	260 862	(187 332)	5 047	78 577	198 584
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	6 701	18 576	3 076	-	21 652	29 925
Amortissement	1 070 928	740 244	314 722	-	1 054 966	1 016 695
(Gain) perte sur cession	(6 701)	(12 547)	1 285	-	(11 262)	(16 449)
Effet net des opérations de restructuration	-	-	5 047	(5 047)	-	-
	1 070 928	746 273	324 130	(5 047)	1 065 356	1 030 171
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(593 131)	(495 961)	(109 335)	(5 399)	(610 695)	(555 367)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(39 744)	(10 531)	(51 143)	-	(61 674)	(60 258)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	23 830	159 109	273	-	159 382	117 980
Réserves financières et fonds réservés	(434 661)	(437 312)	(9 095)	-	(446 407)	(496 756)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	28 046	28 419	3 616	5 399	37 434	(30 522)
	(422 529)	(260 315)	(56 349)	5 399	(311 265)	(469 556)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(10 710)	250 859	(28 886)	-	221 973	203 832

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2019

ANNEXE 4 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2019				2018	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	919 780	172 072	639 012	(5 047)	806 037	1 157 728
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(148 200)	(111 354)	-	-	(111 354)	(103 581)
Sécurité publique	(40 700)	(50 547)	-	-	(50 547)	(58 918)
Transport	(1 608 247)	(556 672)	(900 682)	-	(1 457 354)	(1 675 434)
Hygiène du milieu	(616 800)	(507 446)	-	-	(507 446)	(513 545)
Santé et bien-être	(41 000)	(2 253)	(28 898)	-	(31 151)	(78 415)
Aménagement, urbanisme et développement	(120 800)	(95 905)	(62)	5 047	(90 920)	(66 851)
Loisirs et culture	(439 600)	(498 597)	(20)	-	(498 617)	(415 153)
	(3 015 347)	(1 822 774)	(929 662)	5 047	(2 747 389)	(2 911 897)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 610 223	1 082 587	268 802	34 267	1 385 656	1 259 974
Affectations (note 14)						
Activités de fonctionnement	39 744	10 531	51 143	-	61 674	60 258
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	15 155	-	-	15 155	10 150
Réserves financières et fonds réservés	445 600	84 782	-	-	84 782	426 443
	485 344	110 468	51 143	-	161 611	496 851
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(457 647)	29 295	34 267	(394 085)	2 656

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2019

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2019			Total	2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations		
Rémunération					
Élus	11 198	104	-	11 302	10 045
Employés	1 823 683	781 283	(6 790)	2 598 176	2 506 245
Charges sociales					
Élus	4 781	16	-	4 797	4 943
Employés	507 396	239 889	-	747 285	662 371
Transport et communication	37 413	160 266	-	197 679	193 563
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	66 690	23 806	-	90 496	79 079
Achats de services techniques	357 301	46 416	(16 798)	386 919	360 784
Autres	4 880	19 945	-	24 825	23 604
Location, entretien et réparation					
Location	96 457	19 204	(31 764)	83 897	91 277
Entretien et réparation	93 624	37 856	(28)	131 452	117 963
Biens durables					
Travaux de construction	58 262	-	-	58 262	24 134
Autres biens durables	6 385	19	-	6 404	7 978
Biens non durables					
Fourniture de services publics	83 587	15 433	(4 474)	94 546	95 127
Autres biens non durables	172 215	79 737	(6 629)	245 323	229 149
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	305 492	58 855	-	364 347	342 744
Gouvernement du Québec et ses entreprises	34 699	80 725	-	115 424	130 436
Autres tiers	57 048	-	(36 162)	20 886	18 982
Autres frais de financement	3 744	6 252	-	9 996	8 547
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	39 505	-	-	39 505	39 328
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	541 829	-	-	541 829	551 450
Autres	51 990	-	(51 697)	293	210
Organismes gouvernementaux	16 441	-	-	16 441	15 492
Autres organismes	293 575	17 258	-	310 833	208 074
Amortissement des immobilisations	740 244	314 722	-	1 054 966	1 016 695
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	12 351	473	-	12 824	23 678
Effet net des opérations de restructuration	-	13 519	(13 519)	-	-
Autres	4 529	84 649	(52 033)	37 145	30 407
	5 425 319	2 000 427	(219 894)	7 205 852	6 792 305

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les NCCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, les provisions pour dévaluation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs

a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs (suite)

e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2019, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

c) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments

a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

h) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en novembre 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en novembre 2018 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires est également présentée dans les annexes et les tableaux établis à des fins fiscales.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers de dollars)

	2019	2018
Trésorerie	846 398	558 190
Équivalents de trésorerie	56 336	5 100
	902 734	563 290

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,89 % à 2,40 % (2,10 % en 2018).

4. PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2019			2018
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	-	106 743	106 743	141 062
Obligations et débetures	2 377 291	255 774	2 633 065	2 739 314
	2 377 291	362 517	2 739 808	2 880 376

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements s'établit à 2 820,8 M\$ (2 913,3 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2018, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 566,7 M\$ et à 313,6 M\$.

Les obligations et débetures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débetures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 505,1 M\$ (700,0 M\$ en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

4. PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2019				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020	-	417 462	417 462	2,85 %
2021	-	191 149	191 149	4,09 %
2022	-	135 342	135 342	2,91 %
2023	-	191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans	-	976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans	-	237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans	-	181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans	-	22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	3,45 %

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

5. DÉBITEURS (en milliers de dollars)

	2019	2018
Taxes	100 505	119 208
Gouvernement du Canada et ses entreprises	273 690	256 620
Gouvernement du Québec et ses entreprises ¹	4 199 872	3 970 088
Organismes municipaux	56 063	57 694
Services rendus et autres	427 004	369 473
	5 057 134	4 773 083

¹ Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 2 886,2 M\$ (2 862,8 M\$ en 2018) dont la juste valeur s'établit à 2 990,9 M\$ (2 912,1 M\$ en 2018).

Une provision pour créances douteuses de 134,9 M\$ (128,5 M\$ en 2018) a été déduite des débiteurs.

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2019, s'établissent comme suit :

	Taux d'intérêt		
	Encaissements	nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2019			
2020	325 596	3,33 %	4 175
2021	284 389	3,22 %	21 268
2022	253 989	3,19 %	13 358
2023	217 214	3,16 %	62 206
2024	149 867	3,25 %	99 262
1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
	1 763 635	3,09 %	1 122 522
31 décembre 2018			
2019	334 482	3,65 %	14 590
2020	296 647	3,43 %	4 249
2021	255 019	3,32 %	21 565
2022	224 618	3,30 %	13 656
2023	188 572	3,27 %	62 504
1 à 5 ans	1 299 338	3,42 %	116 564
6 à 10 ans	359 742	3,05 %	460 697
11 à 15 ans	140 343	2,75 %	403 364
16 à 20 ans	54 109	2,92 %	28 677
	1 853 532	3,28 %	1 009 302

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

6. PRÊTS

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Prêts aux PME MTL	45 493	29 080
Prêts à un office municipal d'habitation	5 691	5 376
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 534	2 303
Soldes de prix de vente	1 882	828
	57 600	37 587

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M\$ (2,7 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,9 M\$ (2,3 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,0 M\$ (1,5 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2018).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

(en milliers de dollars)

	2019		2018	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	319 100	66 500
Titres ¹	1 781 500	578 396	1 762 200	389 780
	2 093 500	578 396	2 081 300	456 280

¹ Le montant total des titres autorisés de 1 781,5 M\$ (1 762,2 M\$ en 2018) se compose de la limite autorisée de 750,0 M\$ à la STM et de 1 031,5 M\$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires. La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen pondéré des marges de crédit utilisées était de 2,39 %.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen pondéré des titres émis est de 1,87 % (2,17 % en 2018)

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2019	2018
Fournisseurs	835 248	708 693
Rémunération et charges sociales	586 547	567 554
Dépôts et retenues de garantie	256 812	230 631
Intérêts courus sur la dette à long terme	92 506	88 398
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides ¹	83 141	83 907
Passif environnemental ²	77 227	99 367
Contestations d'évaluation	40 708	39 153
Autres	108 473	89 747
Gouvernement du Québec et ses entreprises ³	51 015	54 469
Autorité régionale de transport métropolitain	96 987	10 744
Autres	84 896	51 703
	2 313 560	2 024 366

¹ La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 145,2 M\$ (153,2 M\$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018).

² La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2019, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 54,1 M\$ (76,9 M\$ en 2018), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 73,5 M\$ (96,5 M\$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,1 M\$ (22,5 M\$ en 2018). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M\$ (9,8 M\$ 2018) ont réduit la provision au 31 décembre 2019.

³ En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2019, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,3 M\$ (39,7 M\$ en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

9. REVENUS REPORTÉS (en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts	384 806	160 972
Primes à l'émission de titres	74 856	62 651
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	55 421	34 795
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 170	16 185
Fonds de développement du logement social	22 205	18 198
Autres	23 681	25 812
	577 139	318 613

10. DETTE À LONG TERME (en milliers de dollars)

	2019	2018
Obligations et emprunts bancaires ¹	12 779 514	12 224 323
Emprunts à terme et hypothèques immobilières ²	177 972	90 645
Autres dettes à long terme	23 469	27 249
	12 980 955	12 342 217

¹ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2018).

² Les hypothèques immobilières, au montant de 5,1 M\$ (11,1 M\$ en 2018), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 20,6 M\$ (33,3 M\$ en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2019	2018
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 753 298	4 276 154
De l'agglomération	2 583 345	2 281 092
Placements du fonds d'amortissement	2 377 291	2 566 743
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 886 157	2 862 834
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	380 864	355 394
	12 980 955	12 342 217

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 278,5 M\$ (183,5 M\$ en 2018). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années	2019			2018		
	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2019				1 301 788	242 780	1 059 008
2020	628 915	57 431	571 484	587 777	88 011	499 766
2021	1 031 474	297 167	734 307	964 097	297 167	666 930
2022	814 822	461 024	353 798	748 637	461 023	287 614
2023	1 453 541	579 812	873 729	1 319 772	507 072	812 700
2024	1 201 192	203 102	998 090	-	-	-
1 à 5 ans	5 129 944	1 598 536	3 531 408	4 922 071	1 596 053	3 326 018
6 à 10 ans	4 217 670	1 377 610	2 840 060	4 261 707	1 119 630	3 142 077
11 à 15 ans	1 234 463	93 321	1 141 142	722 607	80 365	642 242
16 à 20 ans	1 345 148	191 183	1 153 965	1 382 102	151 811	1 230 291
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
TOTAL	12 980 955	3 260 650	9 720 305	12 342 217	2 947 859	9 394 358

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2019	2018
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,57 %	3,75 %
6 à 10 ans	3,15 %	3,59 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,36 %	3,60 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	3,66 %	3,89 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 14 255,7 M\$ (13 109,1 M\$ en 2018). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 28,0 M\$ (17,6 M\$ en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (en milliers de dollars)

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations déterminées	31 445	28 003
Autres régimes	277 206	288 861
Passif au titre des avantages sociaux futurs	308 651	316 864

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 329,5 M\$ (258,9 M\$ en 2018). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M\$ (1,3 M\$ en 2018) et à 2,9 M\$ (2,8 M\$ en 2018).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2016 à 2018.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	20 741 485	-	19 741 973	-
Obligation au titre des prestations constituées	(20 583 458)	(292 262)	(19 391 122)	(299 862)
Excédent (déficit)	158 027	(292 262)	350 851	(299 862)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(51 711)	15 056	(42 526)	11 001
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106 316	(277 206)	308 325	(288 861)
Provision pour moins-value	(137 761)	-	(336 328)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(31 445)	(277 206)	(28 003)	(288 861)

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(8 746 045)	(292 262)	(6 787 150)	(299 862)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 235 411	-	6 208 473	-
Déficit	(510 634)	(292 262)	(578 677)	(299 862)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 741 973	-	19 018 793	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 164 263	-	1 136 308	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	347 775	-	20 142	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 512 038	-	1 156 450	-
Cotisations de l'employeur	327 976	9 689	391 010	9 987
Cotisations des employés	233 696	-	209 706	-
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Solde à la fin de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Juste valeur des actifs des régimes ¹	21 318 594	-	19 427 822	-

¹ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Régimes de retraite ¹	Autres régimes	Régimes de retraite ¹	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Pertes (gains) survenues dans l'exercice sur l'obligation	270 179	1 806	(22 445)	(15 365)
Solde à la fin de l'exercice	20 583 458	292 262	19 391 122	299 862

¹ Au 31 décembre 2019, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 196,1 M\$ (1 771,1 M\$ au 31 décembre 2018) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Cotisations des employés	(233 696)	-	(209 706)	-
Gains actuariels non amortis constatés				
lors de modifications de régimes	(134 220)	(2 580)	-	(4)
Amortissement des pertes actuarielles	65 809	331	96 031	1 743
Charge au titre des avantages de retraite	541 827	(12 429)	357 569	11 160
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 164 263)	-	(1 136 308)	-
Charge (revenu) d'intérêt	(11 842)	10 463	(53 395)	10 907
Variation de la provision pour moins-value	(198 567)	-	(67 296)	-
Charge totale	331 418	(1 966)	236 878	22 067

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,70% à 6,20%	3,00% à 3,50%	5,90% à 6,20%	3,50%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,70% à 6,25%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,10%	2,00% à 2,10%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,20% à 2,75%	2,20% à 2,50%	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		3,00% à 7,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,00%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2027 et 2028

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2019	2018
Régimes à cotisations déterminées	1 460	1 277
Régimes de retraite des élus municipaux	2 902	2 777

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

12. IMMOBILISATIONS (en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
COÛT				
Infrastructures	13 144 042	1 203 507	797 927	13 549 622
Réseau du métro - infrastructures	2 691 757	267 443	12 913	2 946 287
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	1 964 959	104 565	-	2 069 524
Bâtiments	4 120 244	546 976	14 727	4 652 493
Améliorations locatives	131 831	19 005	352	150 484
Véhicules	1 721 213	220 588	89 053	1 852 748
Ameublement et équipement de bureau	652 540	170 937	66 654	756 823
Machinerie, outillage et équipement	473 580	58 818	40 797	491 601
Terrains	1 396 431	151 534	2 895	1 545 070
Autres	13 089	4 016	-	17 105
	26 637 767	2 747 389	1 025 318	28 359 838
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 558 715	517 650	797 906	5 278 459
Réseau du métro - infrastructures	775 855	99 769	12 913	862 711
Réseau du métro - tunnels	107 062	3 398	-	110 460
Voitures de métro	286 249	42 741	-	328 990
Bâtiments	1 733 675	125 028	14 515	1 844 188
Améliorations locatives	73 916	11 831	274	85 473
Véhicules	988 001	114 438	82 409	1 020 030
Ameublement et équipement de bureau	294 429	98 174	66 132	326 471
Machinerie, outillage et équipement	213 447	41 866	40 779	214 534
Autres	206	71	-	277
	10 031 555	1 054 966	1 014 928	10 071 593
VALEUR COMPTABLE NETTE	16 606 212	1 692 423	10 390	18 288 245

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 115,7 M\$ au 31 décembre 2019 (1 231,8 M\$ en 2018). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2018).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	54 523	92 400
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	5 169	-
Frais d'émission de titres	60 182	60 011
Autres	11 677	8 867
	131 551	161 278

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	11 626 006	10 718 932
	10 676 319	9 791 705

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à la différence entre le coût des immobilisations et le total des sources de financement.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net est viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

15. REVENUS DE TRANSFERTS

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 596	5 488
Gouvernement du Québec	402 233	327 129
Communauté métropolitaine de Montréal	42 988	37 603
	450 817	370 220
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	28 874	34 378
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	163	25 502
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	275 391	526 522
Programme d'aide financière du fonds de l'infrastructure de transport en commun	320 620	251 325
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	31 613	168 296
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	45 806	38 743
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	30 237	44 002
Autres	50 101	47 840
	782 805	1 136 608
	1 233 622	1 506 828

16. REVENUS D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Placements du fonds d'amortissement	96 471	78 926
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	56 141	49 475
	152 612	128 401
Arriérés de taxes	14 521	15 963
	167 133	144 364

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2019, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 820 754	2 739 808	2 913 333	2 880 376
Débiteurs affectés au remboursement				
de la dette à long terme	2 990 942	2 886 157	2 912 118	2 862 834
Dette à long terme	14 255 749	12 980 955	13 109 158	12 342 217

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 28,0 M\$ (17,6 M\$ en 2018). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 069,0 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025-2050</u>	<u>Total</u>
704,6 M\$	424,0 M\$	339,7 M\$	262,8 M\$	201,4M\$	1 136,5M\$	3 069,0 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 5 617,6 M\$, dont 821,9 M\$ pour l'acquisition de bus et 482,1 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 138,5 M\$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 578,9 M\$ et des services rendus de 559,6 M\$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

<u>2020¹</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025-2065</u>	<u>Total</u>
301,4 M\$	147,3 M\$	128,1 M\$	58,1 M\$	46,3 M\$	457,3 M\$	1 138,5 M\$

¹ Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 114,3 M\$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 97,7 M\$ et de services rendus de 16,6 M\$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 994,7 M\$ dont 811,4 M\$ pour l'acquisition de bus et 392,1 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

19. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 451,8 M\$ (2 074,7 M\$ en 2018).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective de 171 M\$ intentée par la Ligue des noirs du Québec et autorisée par la Cour supérieure le 7 août 2019. Cette action collective concerne toute personne physique des communautés noires et culturelles qui aurait subi du profilage racial entre le 14 août 2017 et le 11 janvier 2019. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2019.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

20. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (l'ARTM) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci sont indiquées au tableau 4.

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 150,0 M\$. Au 31 décembre 2019, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 8,6 M\$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 3,2 M\$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 5,4 M\$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1^{er} juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

COVID-19 (maladie à coronavirus 2019)

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. De plus, le 23 mars 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement québécois a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec jusqu'au 4 mai 2020.

Face à cette pandémie, la Ville a adopté plusieurs mesures spécifiques qui comprennent notamment l'annulation de festivals, événements sportifs et rassemblements publics sur l'ensemble du territoire montréalais jusqu'au 2 juillet ainsi que la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, de plusieurs installations culturelles et sportives, des bureaux Accès Montréal et de différents comptoirs de services. La Ville a également reporté au 2 juillet le deuxième versement des taxes foncières et suspendu l'augmentation annuelle des tarifs des parcomètres. Des mesures d'aide aux personnes vulnérables et aux commerces et entreprises ont aussi été prises. La Ville continue d'assurer les services municipaux essentiels, comme l'accès à l'eau potable, les services d'urgence, le transport collectif et la collecte des ordures et du recyclage.

De plus, la COVID-19 a aussi des incidences financières importantes telle la baisse de la valeur marchande des actifs des régimes de retraite qui pourrait affecter les résultats financiers des exercices futurs. Toutefois, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient causer sur les résultats financiers consolidés et sur la situation financière de la Ville au cours des exercices futurs.

22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2019, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

23. TRANSFERT D'ACTIFS, DE PASSIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, l'administration municipale avait débuté ou complété des démarches visant le transfert d'actifs, de passifs et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation de la Ville.

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Technoparc Montréal

En vertu d'une entente intervenue le 19 décembre 2019, Technoparc Montréal a cédé à l'administration municipale, sans compensation monétaire, l'ensemble de ses éléments d'actifs en contrepartie de la prise en charge, par l'administration municipale de son passif et de ses obligations et responsabilités. Les actifs, d'une valeur comptable nette de 18,5 M\$, sont composés de propriétés destinées à la revente et d'immobilisations. Les passifs, au montant de 4,4 M\$, sont principalement lié aux propriétés destinées à la revente.

Le transfert de ces actifs et passifs a été effectués à la valeur comptable nette à la date du transfert. Il n'a aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville. À compter du 1^{er} janvier 2020, les activités associées à la gestion des actifs transférés seront exercées par l'administration municipale. Le processus de dissolution de Technoparc Montréal se poursuivra en 2020.

Exercice subséquent

Société en commandite Stationnement de Montréal

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal, par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui fait en sorte que l'administration municipale devient propriétaire, le 1^{er} janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé. Cette cession est consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la SCSM. Le 1^{er} janvier 2020, la valeur comptable nette des actifs cédés est de 12,4 M\$.

Agence de mobilité durable

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. À compter du 1^{er} janvier 2020, conformément à une l'entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui cède certains actifs pour une considération équivalente à leur valeur comptable nette de 7,4 M\$. Cette transaction, constatée à la valeur comptable nette, n'aura aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2019

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2019	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations ¹
Revenus		
Taxes	3 529 327	3 504 898
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	274 855
Quotes-parts	-	-
Transferts	204 804	219 457
Services rendus	422 454	414 483
Imposition de droits	246 449	367 494
Amendes et pénalités	105 916	94 430
Intérêts	77 873	89 959
Effet net des opérations de restructuration	-	8 472
Autres revenus	22 540	36 791
	4 885 208	5 010 839
Charges de fonctionnement		
Administration générale	759 921	688 875
Sécurité publique	883 985	885 997
Transport	1 002 058	1 030 282
Hygiène du milieu	464 931	473 452
Santé et bien-être	135 438	129 891
Aménagement, urbanisme et développement	218 736	247 664
Loisirs et culture	576 701	593 959
Frais de financement	277 358	274 413
Effet net des opérations de restructuration	-	8 472
	4 319 128	4 333 005
Excédent avant financement et affectations	566 080	677 834
Financement		
Remboursement de la dette à long terme ³	(337 558)	(340 631)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(19 744)	(45 230)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	110 000	159 091
Réserves financières et fonds réservés	(287 043)	(285 283)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(41 250)	(4 155)
	(238 037)	(175 577)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(9 515)	161 626

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 5,5 M\$ (21,5 M\$ en 2018) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2019						2018
Compétences d'agglomération		Éliminations ²		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 300	49 385	(22 934)	(24 652)	3 554 693	3 529 631	3 460 181
-	-	-	-	275 845	274 855	264 417
2 482 954	2 480 633	(2 056 824)	(2 054 697)	426 130	425 936	418 105
257 949	283 057	(44 792)	(51 697)	417 961	450 817	370 220
1 481 782	1 482 851	(96 498)	(84 432)	1 807 738	1 812 902	1 725 422
1 969	1 838	-	-	248 418	369 332	318 973
102 497	85 033	-	-	208 413	179 463	189 033
90 120	113 336	(37 473)	(36 162)	130 520	167 133	144 364
-	-	-	(8 472)	-	-	-
53 713	59 959	(2 000)	(12 000)	74 253	84 750	113 650
4 519 284	4 556 092	(2 260 521)	(2 272 112)	7 143 971	7 294 819	7 004 365
279 675	286 917	(282 300)	(283 396)	757 296	692 396	663 562
1 034 073	1 086 838	(876 616)	(876 773)	1 041 442	1 096 062	1 077 332
1 933 393	1 870 307	(591 697)	(594 157)	2 343 754	2 306 432	2 095 554
229 799	229 452	(263 427)	(261 720)	431 303	441 184	465 835
49 134	62 352	(20 454)	(20 092)	164 118	172 151	140 120
97 887	92 913	(55 636)	(58 308)	260 987	282 269	204 730
159 824	188 812	(132 918)	(133 032)	603 607	649 739	627 768
296 629	272 402	(37 473)	(36 162)	536 514	510 653	500 709
-	-	-	(8 472)	-	-	-
4 080 414	4 089 993	(2 260 521)	(2 272 112)	6 139 021	6 150 886	5 775 610
438 870	466 099	-	-	1 004 950	1 143 933	1 228 755
(250 174)	(264 665)	(5 399)	(5 399)	(593 131)	(610 695)	(555 367)
(20 000)	(16 444)	-	-	(39 744)	(61 674)	(60 258)
(86 170)	291	-	-	23 830	159 382	117 980
(147 618)	(161 124)	-	-	(434 661)	(446 407)	(496 756)
63 897	36 190	5 399	5 399	28 046	37 434	(30 522)
(189 891)	(141 087)	5 399	5 399	(422 529)	(311 265)	(469 556)
(1 195)	60 347	-	-	(10 710)	221 973	203 832

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2019

TABLEAU 2 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	125 000	58 540
Contributions des promoteurs	1 100	9 112
Effet net des opérations de restructuration	-	5 047
Autres revenus	-	7 878
	126 100	80 577
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	89 200	64 082
Sécurité publique	-	1 097
Transport	668 144	526 718
Hygiène du milieu	192 100	238 448
Santé et bien-être	41 000	29 090
Aménagement, urbanisme et développement ³	110 100	93 135
Loisirs et culture	344 900	339 597
	1 445 444	1 292 167
Déficit avant financement et affectations	(1 319 344)	(1 211 590)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 008 600	885 693
Affectations (note 14)		
Activités de fonctionnement	19 744	45 230
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	15 155
Réserves financières et fonds réservés ⁴	291 000	63 577
	310 744	123 962
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(201 935)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 5,5 M\$ (21,5 M\$ en 2018) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

³ Comprend un montant de 5,0 M\$ dans les compétences de nature locale et une élimination du même montant provenant des opérations de restructuration.

⁴ L'affectation de 21,2 M\$ (171,4 M\$ en 2018) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,9 M\$ (10,0 M\$ en 2018) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2019						2018	
Compétences d'agglomération		Éliminations ²		Total		Total	
Budget	Réalisations ¹	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
758 737	724 265	-	-	883 737	782 805	1 136 608	
-	17	-	-	1 100	9 129	7 386	
-	-	-	(5 047)	-	-	-	
34 943	6 225	-	-	34 943	14 103	13 734	
793 680	730 507	-	(5 047)	919 780	806 037	1 157 728	
59 000	47 272	-	-	148 200	111 354	103 581	
40 700	49 450	-	-	40 700	50 547	58 918	
940 103	930 636	-	-	1 608 247	1 457 354	1 675 434	
424 700	268 998	-	-	616 800	507 446	513 545	
-	2 061	-	-	41 000	31 151	78 415	
10 700	2 832	-	(5 047)	120 800	90 920	66 851	
94 700	159 020	-	-	439 600	498 617	415 153	
1 569 903	1 460 269	-	(5 047)	3 015 347	2 747 389	2 911 897	
(776 223)	(729 762)	-	-	(2 095 567)	(1 941 352)	(1 754 169)	
601 623	465 696	-	34 267	1 610 223	1 385 656	1 259 974	
20 000	16 444	-	-	39 744	61 674	60 258	
-	-	-	-	-	15 155	10 150	
154 600	21 205	-	-	445 600	84 782	426 443	
174 600	37 649	-	-	485 344	161 611	496 851	
-	(226 417)	-	34 267	-	(394 085)	2 656	

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2019

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	11 626 006	10 718 932
	10 676 319	9 791 705
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	12 740	4 800
Excédent affecté - Arrondissements	226 117	205 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	124 866	107 136
Excédent affecté - Autres fins	96 054	125 361
	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	27 541	35 337
Voirie	26 791	34 538
Immobilisations	375 450	282
	429 782	70 157
Fonds réservés		
Immobilisations	152 692	143 597
Fonds de roulement	10 570	10 768
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 871	8 240
Unités de stationnement	6 106	6 218
Autres	259	317
	176 498	169 140
	606 280	239 297
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	74 558	99 739
Autres régimes	(191 827)	(199 140)
	(117 269)	(99 401)
Passif environnemental	(35 200)	(36 800)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(6 740)	(8 940)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 111 003)	(1 087 637)
	(1 270 212)	(1 232 778)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)*(en milliers de dollars)*

	2019	2018
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	2 377 291	2 566 743
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 795 295	2 756 685
Immobilisations	18 288 245	16 606 212
	23 460 831	21 929 640
Passif		
Dette à long terme	(12 980 955)	(12 342 217)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 146 130	1 131 509
	(11 834 825)	(11 210 708)
	11 626 006	10 718 932

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2019

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Dettes à long terme de l'administration municipale	9 922 209	9 221 042
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	74 234	112 634
Activités d'immobilisations à financer à long terme	708 673	251 026
Acquisition de propriétés destinées à la revente à financer à long terme	57 147	26 761
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 503 923	1 414 779
Placements du fonds d'amortissement	1 934 406	1 957 537
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	391 127	361 503
Endettement net à long terme de l'administration municipale	6 932 807	5 877 644
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	1 521 828	1 377 794
Endettement net à long terme	8 454 635	7 255 438
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Réseau de transport métropolitain	160 121	169 246
Autorité régionale de transport métropolitain	20 856	23 271
Communauté métropolitaine de Montréal	12 640	9 166
Endettement total net à long terme consolidé	8 648 252	7 457 121

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2019

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS *(en milliers de dollars)*

	Budgets déposés				2019
	Administration municipale	Organismes contrôlés ¹	Ajustements ²	Éliminations ³	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 577 627	-	-	(22 934)	3 554 693
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	-	-	-	275 845
Quotes-parts	426 130	-	-	-	426 130
Transferts	320 344	814 146	212 000	(44 792)	1 301 698
Services rendus	316 538	1 585 772	-	(94 572)	1 807 738
Imposition de droits	248 418	-	-	-	248 418
Amendes et pénalités	208 413	-	-	-	208 413
Intérêts	151 678	16 315	-	(37 473)	130 520
Autres revenus	24 210	86 986	1 100	(2 000)	110 296
	5 549 203	2 503 219	213 100	(201 771)	8 063 751
Charges					
Administration générale	765 321	-	15 579	(8 025)	772 875
Sécurité publique	1 042 111	-	30 025	(669)	1 071 467
Transport	1 047 736	1 683 395	282 361	(101 084)	2 912 408
Hygiène du milieu	432 542	-	236 786	(1 239)	668 089
Santé et bien-être	115 107	74 550	1 667	(14 828)	176 496
Aménagement, urbanisme et développement	257 999	6 100	42 263	(3 056)	303 306
Loisirs et culture	589 601	49 418	165 172	(35 397)	768 794
Frais de financement	408 677	165 310	-	(37 473)	536 514
	4 659 094	1 978 773	773 853	(201 771)	7 209 949
Excédent avant financement et affectations	890 109	524 446	(560 753)	-	853 802
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(498 425)	-	498 425	-	-
Affectations (note 14)					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	23 830	-	(23 830)	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(434 661)	-	434 661	-	-
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	19 147	-	(19 147)	-	-
	(391 684)	-	391 684	-	-
Excédent consolidé budgété de l'exercice	-	524 446	329 356	-	853 802

¹ Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 297,1 M\$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 286,3 M\$, santé et bien-être 10,7 M\$ et aménagement, urbanisme et développement 0,1 M\$.

² Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 213,1 M\$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 773,8 M\$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

³ En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

Information
financière de
l'administration
municipale

2019

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes

Information
financière de
l'administration
municipale

2019

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2019

TABLEAU 6 – EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2019		
Compétences de nature locale		
	Budget	Réalizations ¹
Revenus		
Taxes	3 529 327	3 504 898
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	274 855
Quotes-parts	-	-
Transferts	191 981	206 162
Services rendus	262 314	254 509
Imposition de droits	246 449	367 494
Amendes et pénalités	105 916	94 430
Intérêts	77 323	88 902
Effet net des opérations de restructuration	-	8 472
Autres revenus	22 035	32 195
	4 711 190	4 831 917
Charges de fonctionnement		
Administration générale	759 921	688 875
Sécurité publique	883 985	885 997
Transport	916 764	949 841
Hygiène du milieu	464 931	473 452
Santé et bien-être	71 599	67 250
Aménagement, urbanisme et développement	212 692	237 875
Loisirs et culture	576 701	593 959
Frais de financement	273 877	271 449
	4 160 470	4 168 698
Excédent avant financement et affectations	550 720	663 219
Financement		
Remboursement de la dette à long terme ³	(332 427)	(332 940)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	-	(8 899)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	110 000	159 091
Réserves financières et fonds réservés	(287 043)	(285 283)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(41 250)	(4 155)
	(218 293)	(139 246)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	191 033

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 5,5 M\$ (21,5 M\$ en 2018) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2019						2018
Compétences d'agglomération		Éliminations ²		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 300	49 385	-	-	3 577 627	3 554 283	3 482 078
-	-	-	-	275 845	274 855	264 417
2 482 954	2 480 633	(2 056 824)	(2 054 697)	426 130	425 936	418 105
128 363	152 506	-	-	320 344	358 668	283 068
56 150	62 053	(1 926)	(2 568)	316 538	313 994	313 510
1 969	1 838	-	-	248 418	369 332	318 973
102 497	85 033	-	-	208 413	179 463	189 033
74 355	83 824	-	-	151 678	172 726	160 802
-	-	-	-	-	8 472	-
2 175	2 286	-	-	24 210	34 481	52 145
2 896 763	2 917 558	(2 058 750)	(2 057 265)	5 549 203	5 692 210	5 482 131
279 675	286 917	(274 275)	(274 202)	765 321	701 590	673 533
1 034 073	1 086 838	(875 947)	(876 078)	1 042 111	1 096 757	1 077 332
621 585	564 534	(490 613)	(490 896)	1 047 736	1 023 479	1 016 709
229 799	229 452	(262 188)	(260 435)	432 542	442 469	466 652
49 134	62 352	(5 626)	(5 626)	115 107	123 976	94 991
97 887	92 913	(52 580)	(52 568)	257 999	278 220	200 721
110 421	121 102	(97 521)	(97 460)	589 601	617 601	597 210
134 800	129 534	-	-	408 677	400 983	397 165
2 557 374	2 573 642	(2 058 750)	(2 057 265)	4 659 094	4 685 075	4 524 313
339 389	343 916	-	-	890 109	1 007 135	957 818
(165 998)	(163 021)	-	-	(498 425)	(495 961)	(473 756)
-	(1 632)	-	-	-	(10 531)	(17 704)
(86 170)	18	-	-	23 830	159 109	117 980
(147 618)	(152 029)	-	-	(434 661)	(437 312)	(354 486)
60 397	32 574	-	-	19 147	28 419	(17 158)
(173 391)	(121 069)	-	-	(391 684)	(260 315)	(271 368)
-	59 826	-	-	-	250 859	212 694

Information financière de l'administration municipale

31 décembre 2019

TABLEAU 7 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2019						2018
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations ¹	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	125 000	58 540	87 000	90 783	212 000	149 323	191 429
Contributions des promoteurs	1 100	9 112	-	17	1 100	9 129	7 386
Effet net des opérations de restructuration	-	5 047	-	-	-	5 047	-
Autres revenus	-	7 878	-	695	-	8 573	7 752
	126 100	80 577	87 000	91 495	213 100	172 072	206 567
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	89 200	64 082	59 000	47 272	148 200	111 354	103 581
Sécurité publique	-	1 097	40 700	49 450	40 700	50 547	58 918
Transport	660 900	519 347	72 300	37 325	733 200	556 672	537 582
Hygiène du milieu	192 100	238 448	424 700	268 998	616 800	507 446	513 545
Santé et bien-être	-	192	-	2 061	-	2 253	25 892
Aménagement, urbanisme et développement ²	110 100	93 073	10 700	2 832	120 800	95 905	66 845
Loisirs et culture	344 900	339 597	94 700	159 000	439 600	498 597	415 138
	1 397 200	1 255 836	702 100	566 938	2 099 300	1 822 774	1 721 501
Déficit avant financement et affectations	(1 271 100)	(1 175 259)	(615 100)	(475 443)	(1 886 200)	(1 650 702)	(1 514 934)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	980 100	785 693	460 500	296 894	1 440 600	1 082 587	918 781
Affectations (note 14)							
Activités de fonctionnement	-	8 899	-	1 632	-	10 531	17 704
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	15 155	-	-	-	15 155	10 150
Réserves financières et fonds réservés ³	291 000	63 577	154 600	21 205	445 600	84 782	426 443
	291 000	87 631	154 600	22 837	445 600	110 468	454 297
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(301 935)	-	(155 712)	-	(457 647)	(141 856)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 5,5 M\$ (21,5 M\$ en 2018) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Comprend un montant de 5,0 M\$ dans les compétences de nature locale provenant des opérations de restructuration.

³ L'affectation de 21,2 M\$ (171,4 M\$ en 2018) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,9 M\$ (10,0 M\$ en 2018) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2019

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2019		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	283 530	(36 934)	246 596
Excédent des activités de fonctionnement affecté	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés	280 018	160 513	440 531
Déficit des activités d'immobilisations	(452 725)	(255 948)	(708 673)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)
Investissement net dans les immobilisations			6 544 206
			5 727 683
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	12 740	-	12 740
Excédent affecté - Arrondissements	226 117	-	226 117
Excédent affecté - Projets spécifiques	118 155	6 711	124 866
Excédent affecté - Autres fins	53 785	-	53 785
	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	10 090	17 451	27 541
Voirie	22 922	3 869	26 791
Immobilisations	236 963	138 487	375 450
	269 975	159 807	429 782
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 570	-	3 570
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	108	706	814
Unités de stationnement	6 106	-	6 106
Autres	259	-	259
	10 043	706	10 749
	280 018	160 513	440 531
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(31 142)	111 817	80 675
Autres régimes	(91 201)	(7 720)	(98 921)
	(122 343)	104 097	(18 246)
Passif environnemental	(35 200)	-	(35 200)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(3 000)	(3 740)	(6 740)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 046 907)	(105 392)	(1 152 299)
	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)

(en milliers de dollars)

2018

	de nature		Total
	locale	d'agglomération	
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	312 582	(96 760)	215 822
Excédent des activités de fonctionnement affecté	370 318	6 729	377 047
Réserves financières et fonds réservés	55 846	26 797	82 643
Déficit des activités d'immobilisations	(150 790)	(100 236)	(251 026)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 211 605)	27 539	(1 184 066)
Investissement net dans les immobilisations			6 054 329
			5 294 749
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	4 800	-	4 800
Excédent affecté - Arrondissements	205 253	-	205 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	100 407	6 729	107 136
Excédent affecté - Autres fins	59 858	-	59 858
	370 318	6 729	377 047
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	13 751	21 586	35 337
Voirie	30 245	4 293	34 538
Immobilisations	70	212	282
	44 066	26 091	70 157
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 768	-	3 768
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 477	706	2 183
Unités de stationnement	6 218	-	6 218
Autres	317	-	317
	11 780	706	12 486
	55 846	26 797	82 643
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(36 443)	142 299	105 856
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(132 763)	132 385	(378)
Passif environnemental	(36 800)	-	(36 800)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(4 000)	(4 940)	(8 940)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 042)	(99 906)	(1 137 948)
	(1 211 605)	27 539	(1 184 066)

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2019

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2019	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Rémunération		
Élus	10 536	11 198
Employés	851 232	878 290
Charges sociales		
Élus	4 276	4 781
Employés	288 638	256 795
Transport et communication	31 142	29 810
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	46 113	48 213
Achats de services techniques	251 287	265 165
Autres	3 681	3 518
Location, entretien et réparation		
Location	81 564	74 212
Entretien et réparation	73 458	66 796
Biens durables		
Travaux de construction	31 857	49 537
Autres biens durables	1 592	(187)
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 843	44 769
Autres biens non durables	114 966	116 254
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	236 082	230 705
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 737	17 142
Autres tiers	21 748	20 858
Autres frais de financement	1 310	2 744
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	2 056 824	2 054 697
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	28 309	28 016
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	-	-
Autres	10 086	13 680
Organismes gouvernementaux	-	-
Autres organismes	124 760	166 534
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 015	862
Autres	(178 586)	(215 691)
	4 160 470	4 168 698

¹ Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2019						2018	
Compétences d'agglomération		Éliminations ¹		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
-	-	-	-	10 536	11 198	9 845	
912 149	945 393	-	-	1 763 381	1 823 683	1 774 830	
-	-	-	-	4 276	4 781	4 907	
228 466	250 601	-	-	517 104	507 396	575 752	
7 717	7 603	-	-	38 859	37 413	34 933	
17 293	18 477	-	-	63 406	66 690	57 822	
94 688	93 371	(512)	(1 235)	345 463	357 301	332 248	
1 073	1 362	-	-	4 754	4 880	4 830	
24 032	22 708	(464)	(463)	105 132	96 457	92 756	
29 614	27 673	(897)	(845)	102 175	93 624	78 386	
10 775	8 725	-	-	42 632	58 262	24 134	
553	6 597	(53)	(25)	2 092	6 385	7 929	
39 897	38 818	-	-	85 740	83 587	84 125	
51 349	55 961	-	-	166 315	172 215	154 837	
81 070	74 787	-	-	317 152	305 492	304 529	
16 152	17 557	-	-	30 889	34 699	44 913	
37 473	36 190	-	-	59 221	57 048	46 679	
105	1 000	-	-	1 415	3 744	1 044	
-	-	(2 056 824)	(2 054 697)	-	-	-	
11 633	11 489	-	-	39 942	39 505	39 328	
599 200	541 829	-	-	599 200	541 829	551 450	
38 466	38 310	-	-	48 552	51 990	49 176	
16 407	16 441	-	-	16 407	16 441	15 492	
96 869	127 041	-	-	221 629	293 575	194 012	
14 080	11 489	-	-	23 095	12 351	23 464	
228 313	220 220	-	-	49 727	4 529	16 892	
2 557 374	2 573 642	(2 058 750)	(2 057 265)	4 659 094	4 685 075	4 524 313	

Information
financière de
l'administration
municipale

2019

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2019

**TABLEAU 10 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2019	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau	-	-
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	-
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	-
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	-
Quotes-parts - tarifaire	-	-
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	-
Taxe relative à l'eau	374 524	371 865
Tarification forfaitaire et au compteur	24 513	25 468
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	316	317
Autres tarifications	1 006	892
Services rendus	225	210
	400 584	398 752
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	196 915	194 787
Fonctionnement	113 482	117 252
	310 397	312 039
Excédent avant financement et affectations	90 187	86 713
Financement		
Remboursement de la dette à long terme ¹	(32 092)	(41 207)
Affectations (note 14)		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(384)	(517)
Réserve financière de l'eau	(57 711)	(55 231)
	(58 095)	(55 748)
(Déficit) excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	(10 242)

¹ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

² Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2019						2018	
Compétences d'agglomération		Éliminations ²		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
137 142	137 142	(113 663)	(113 662)	23 479	23 480	22 644	
91 769	89 414	(79 655)	(77 681)	12 114	11 733	11 906	
4 198	4 198	-	-	4 198	4 198	3 919	
3 205	3 205	(326)	(326)	2 879	2 879	2 279	
3 294	3 328	(3 271)	(3 118)	23	210	286	
4 271	3 968	-	-	4 271	3 968	4 346	
-	-	-	-	374 524	371 865	336 952	
-	-	-	-	24 513	25 468	25 866	
-	-	(316)	(317)	-	-	-	
304	443	-	(17)	1 310	1 318	1 943	
1 167	1 603	-	-	1 392	1 813	845	
245 350	243 301	(197 231)	(195 121)	448 703	446 932	410 986	
-	-	(196 915)	(194 787)	-	-	-	
176 871	175 698	(316)	(334)	290 037	292 616	284 844	
176 871	175 698	(197 231)	(195 121)	290 037	292 616	284 844	
68 479	67 603	-	-	158 666	154 316	126 142	
(57 561)	(53 869)	-	-	(89 653)	(95 076)	(75 251)	
-	-	-	-	(384)	(517)	(512)	
(10 918)	(13 734)	-	-	(68 629)	(68 965)	(45 486)	
(10 918)	(13 734)	-	-	(69 013)	(69 482)	(45 998)	
-	-	-	-	-	(10 242)	4 893	

Information financière de l'administration municipale

31 décembre 2019

TABLEAU 11 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2019				2018		
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	101 326	33 929	38 763	32 684	140 089	66 613	113 999
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	649
	101 326	33 929	38 763	32 684	140 089	66 613	114 648
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable	-	-	163 076	115 306	163 076	115 306	148 870
Épuration des eaux usées	-	-	129 675	87 704	129 675	87 704	103 487
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	182 651	220 074	6 534	11 836	189 185	231 910	226 205
Immeubles	-	15 951	3 713	7 657	3 713	23 608	14 611
	182 651	236 025	302 998	222 503	485 649	458 528	493 173
Déficit avant financement et affectations	(81 325)	(202 096)	(264 235)	(189 819)	(345 560)	(391 915)	(378 525)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	81 325	187 389	246 340	77 094	327 665	264 483	29 673
Affectations (note 14)							
Réserve financière de l'eau ¹	-	62 997	17 895	21 205	17 895	84 202	69 576
	-	62 997	17 895	21 205	17 895	84 202	69 576
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	48 290	-	(91 520)	-	(43 230)	(279 276)

¹ L'affectation de 21,2 M\$ (30,9 M\$ en 2018) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 2,9 M\$ (10,0 M\$ en 2018) provenant des compétences de nature locale.

Information
financière de
l'administration
municipale

2019

Ventilation des
charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

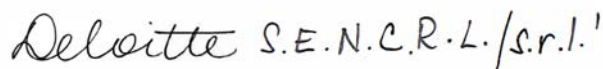
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal, Québec

Le 14 avril 2020

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2019

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2019	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	150 571	135 841
Transport	55 390	58 527
Hygiène du milieu	18 913	18 322
Santé et bien-être	985	1 055
Aménagement, urbanisme et développement	8 170	8 222
Loisirs et culture	21 689	22 187
Total des charges	255 718	244 154

¹ Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

		2019				2018	
Compétences d'agglomération		Éliminations ¹		Total			
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
159 432	167 972	(149)	(147)	309 854	303 666		292 214
1 634	1 843	-	(4)	57 024	60 366		63 023
7 430	7 680	(1)	(1)	26 342	26 001		27 984
2 572	2 253	-	-	3 557	3 308		3 121
4 978	5 458	-	-	13 148	13 680		12 720
7 391	7 143	-	(3)	29 080	29 327		29 570
183 437	192 349	(150)	(155)	439 005	436 348		428 632

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires

31 décembre 2019

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2019 est de 9,88 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Information
financière
non auditée
relative aux
changements
climatiques

2019

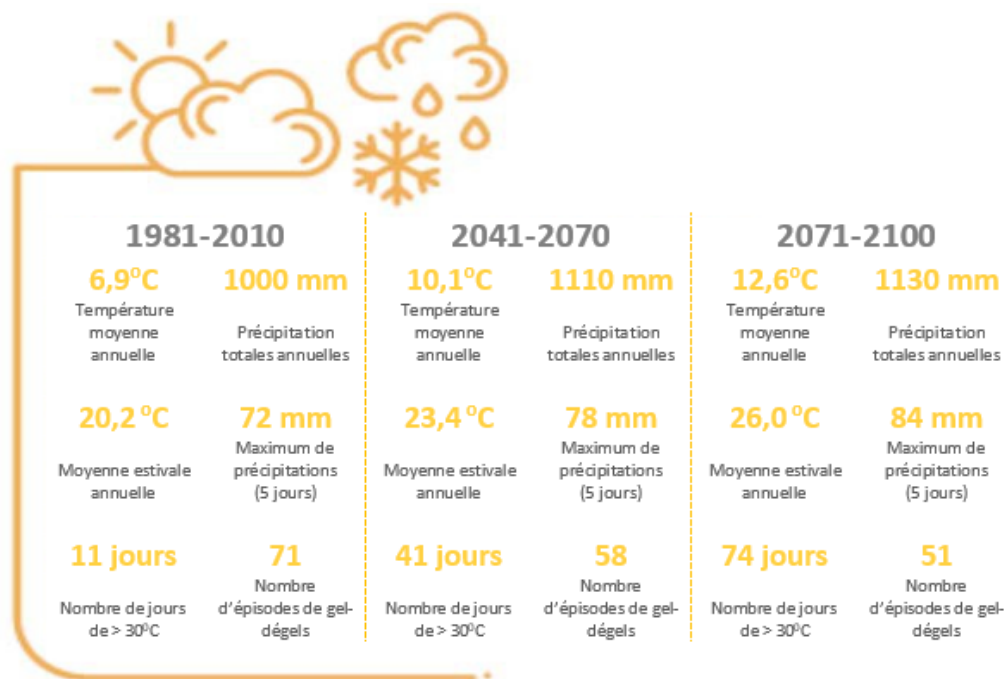
La présente section « non audité » est insérée dans le Rapport financier annuel de la Ville de Montréal afin de sensibiliser et de fournir, à l'ensemble des parties prenantes, l'information financière relative aux changements climatiques. Dans cette optique, la Ville de Montréal a décidé de présenter l'information financière relative aux changements climatiques telle qu'elle est promue par le cadre de référence du « Groupe de travail sur les informations financières relatives aux changements climatiques (GIFCC) » établi par le Conseil de stabilité financière en 2015. Les principaux objectifs de cette divulgation sont les suivants :

- Proposer une démarche systématique et uniformisée pour cerner les risques, les occasions et les incidences financières de la Ville.
- Favoriser une allocation efficace des capitaux en vue d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.
- Fournir les renseignements dans la communication de l'information financière pour permettre une appréciation qualitative et quantitative adéquate des risques et des occasions liés aux changements climatiques.
- Rendre les marchés plus transparents pour les citoyens, les investisseurs, les assureurs et les autres parties prenantes.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS

La Ville de Montréal, au même titre que les autres villes du monde, subit les effets des changements climatiques. Depuis les dernières années, ces changements ont engendré des conséquences importantes sur les activités opérationnelles ainsi que sur les coûts financiers et sociaux pour la Ville et sa communauté. Dans les années passées, la Ville a dû faire face notamment à plusieurs impacts de ces changements, tels que la tempête de verglas de 1998, les chaleurs extrêmes de 2010 et de 2018, les pluies diluviennes, ainsi que les fortes rafales connues lors de la tempête de l'Halloween à l'automne 2019. Finalement, un autre événement météorologique inhabituel, auquel la Ville de Montréal a été confrontée en 2017 et 2019 sont les crues printanières qui ont entraîné des inondations à divers endroits sur le territoire.

Figure 1 : Projections climatiques relatives aux aléas identifiés par la Ville de Montréal dans un scénario d'Ouranos avec RCP 8.5



Source : Ouranos, Portraits climatiques, www.ouranos.ca, consulté le 27 février 2020.

Si la tendance se maintient, les projections climatiques d'Ouranos font état d'une augmentation des températures moyennes estivales annuelles, du nombre de jours de vagues de chaleur et de la fréquence de pluies abondantes. Ainsi, la figure 1 présentée précédemment illustre les projections climatiques en se référant au scénario statu quo ou le scénario RCP 8.5 (*Representative Concentration Pathway*). Ce scénario tient compte d'une augmentation constante des concentrations de CO₂ causant ainsi une plus forte augmentation des températures de la surface de la Terre vers 2100. Aujourd'hui, les villes canadiennes doivent faire face aux changements climatiques et cette réalité force les décideurs à évaluer davantage les conséquences, les vulnérabilités, les risques et les occasions climatiques potentiels afin d'éviter le coût élevé de ses effets.

Par ailleurs, selon le rapport publié par la Fédération canadienne des municipalités (FCM)¹, pour chaque dollar investi dans des mesures d'atténuation, six dollars sont économisés en dommages futurs. Ce rapport mentionne également que les coûts des infrastructures municipales au Canada, tels que les bâtiments, les digues et les routes nécessitent un plus grand investissement en matière d'adaptation, soit respectivement 2,01 %, 1,18 % et 0,47 % du PIB national.

L'engagement de la Ville de Montréal dans les mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts émergents et prévus des changements climatiques remonte à plusieurs années. En fait, cet engagement de la Ville a commencé en 2005 lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-11) tenue à Montréal. La Ville s'était alors engagée à réduire les émissions de GES pour la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 1990. À cet effet, la Ville a adopté et publié en 2005 son premier Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2005-2010. Par la suite, d'autres plans ont suivi, tels que le Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2007-2012, publié en 2007, et le premier Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020, publié en 2015. Montréal, qui est membre du Réseau C40 Cities Climate Leadership Group², a signé, lors du Sommet mondial 2018 en action climatique, la *One Planet Charter*, réaffirmant sa détermination à occuper ce rôle et à poursuivre son engagement en matière de lutte contre les changements climatiques.

De plus, en septembre 2019, la mairesse madame Valérie Plante a réitéré cet engagement auprès du Sommet des Nations Unies en invitant les villes ainsi que les gouvernements à agir rapidement contre les changements climatiques en investissant davantage dans l'adaptation et dans la réduction des émissions de carbone pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Elle a aussi appuyé, avec plus de 300 municipalités du Québec, la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC) » couvrant ainsi 70 % de l'ensemble de la population québécoise. Cette année en février 2020, la Ville de Montréal a affirmé dans un communiqué de presse son engagement et adhésion au cadre de référence du (GIFCC).

CADRE DE RÉFÉRENCE DU GIFCC

En octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié un rapport sur les impacts majeurs du réchauffement planétaire appuyé par un scénario où les températures augmenteraient au-delà de 1,5 °C. Selon ce rapport, si le rythme actuel de GES se poursuit, le seuil de réchauffement global de +1,5 °C sera atteint entre 2030 et 2050. Avec l'Accord de Paris de 2015, des actions globales pour lutter contre les changements climatiques ont été entreprises pour réaliser la transition vers une économie durable à faible intensité de carbone et pour renforcer ainsi la capacité des villes à faire face aux conséquences des changements climatiques. Aujourd'hui, bien que ces actions soient prometteuses, elles demeurent toutefois insuffisantes. D'où l'importance de continuer à investir dans les efforts pour mieux s'adapter face aux changements climatiques. Ainsi, la Ville de Montréal, comme toutes autres municipalités au Canada et dans le monde, joue un rôle de première ligne auprès de ses citoyens face aux impacts des changements climatiques. Avec les initiatives mondiales pour soutenir les actions immédiates face aux risques et aux impacts liés à ces changements, les villes adoptent de plus en plus des stratégies et des actions novatrices dans l'élaboration des politiques, des modèles de gestion et de planification ainsi que dans l'implémentation des mesures d'atténuation et d'adaptation.

L'une de ces initiatives soutenues par la Ville de Montréal est l'adhésion au GIFCC. En juin 2017, au Sommet du G20, le GIFCC a publié un cadre de référence comprenant des recommandations afin d'inclure les risques et les occasions climatiques dans les opérations courantes d'une organisation, permettant ainsi une transparence au niveau de la divulgation financière liée aux changements climatiques. Bien que cette divulgation financière liée au climat soit volontaire, la Ville de Montréal et les villes de Toronto et de Vancouver ont décidé de s'aligner vers ces recommandations et de travailler ensemble pour harmoniser la présentation de l'information financière liée aux changements climatiques afin qu'elle soit cohérente, comparable, fiable, claire, efficace et utile lors de la prise de décision pour les prêteurs, les assureurs, les citoyens et les investisseurs.

RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Tel qu'il est mentionné précédemment, le GIFCC a élaboré les lignes directrices pour permettre à toutes les organisations d'évaluer ses recommandations afin de pouvoir divulguer les informations financières liées aux changements climatiques. Cette divulgation comprend quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC qui sont essentiels au fonctionnement d'une organisation, tels que la gouvernance, les stratégies, la gestion de risque et les mesures et objectifs. Ainsi, en partant des recommandations du GIFCC, la Ville a inclus dans l'actuel rapport financier annuel la section non audité traitant de l'information financière relative aux changements climatiques. Ces informations liées aux changements climatiques se trouvent également

¹ Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC), 2020. Investir dans l'avenir du Canada : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale.

² Un réseau de mégapoles qui s'engage à intervenir sur les changements climatiques. www.C40.org.

dans divers documents de la Ville notamment dans le Budget 2020 et dans les fiches-projets du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

Les informations financières et non financières présentées dans ce rapport sont alignées sur une divulgation partielle des recommandations du GIFCC et évolueront avec la science climatique ainsi qu'avec l'expertise climatique au sein de la Ville.

Tableau 1 : Recommandations du GIFCC sur la divulgation financière relative aux changements climatiques de la Ville de Montréal

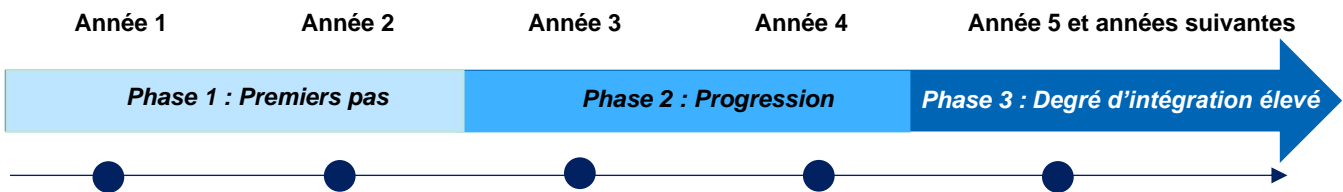
GOUVERNANCE	Décrire la surveillance exercée par la mairesse et les conseillers à l'égard des risques et des occasions relatifs aux changements climatiques.
	Décrire le rôle des dirigeants dans l'appréciation et la gestion des risques et des occasions relatifs aux changements climatiques.
STRATÉGIE	Décrire ce qui constitue selon la Ville les risques et occasions à court, moyen et long terme relativement aux changements climatiques.
	Décrire l'incidence des risques et occasions relatifs aux changements climatiques sur la stratégie et la planification financière de la Ville.
	Décrire la stratégie de résilience de la Ville compte tenu de différents scénarios de changements climatiques, dont un scénario de hausse des températures d'un maximum de 2 °C.
GESTION DES RISQUES	Décrire la procédure suivie par la Ville pour la détermination et l'appréciation des risques relatifs aux changements climatiques.
	Décrire la procédure suivie par la Ville pour la gestion des risques relatifs aux changements climatiques.
	Décrire la façon dont les procédures suivies pour la détermination, l'appréciation et la gestion des risques relatifs aux changements climatiques sont intégrées dans la stratégie globale de gestion des risques de la Ville.
MESURES ET OBJECTIFS	Communiquer les mesures utilisées par la Ville pour apprécier les risques et les occasions relatifs aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à sa procédure de gestion des risques.
	Communiquer les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et, s'il y a lieu, 3 ainsi que les risques associés.
	Décrire les mesures utilisées par la Ville pour évaluer la gestion des risques et des occasions relatifs aux changements climatiques au regard des objectifs.

En octobre 2019, CPA Canada a publié le rapport « Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ». Ce guide s'inspire des conseils d'un groupe de travail organisé par CPA Canada auquel plusieurs organismes ont participé, notamment les villes de Vancouver, Toronto et Montréal. Les ressources et les informations issues de ce guide peuvent être appliquées de façon plus large à l'ensemble des municipalités canadiennes ainsi qu'à d'autres villes dans le monde.

Une des cinq ressources contenues dans ce guide est le cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC à l'intention des villes. Cette ressource permet aux villes d'effectuer une autoévaluation sur le progrès qu'elles ont accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Autrement dit, chacun des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC est évalué en fonction des trois phases de la feuille de route présentée à la figure 2, qui suit. Cet exercice aidera les villes à évaluer leur état d'avancement et à déterminer les étapes à franchir afin de passer à la phase suivante.

En se référant à cette feuille de route, la Ville de Montréal a effectué une autoévaluation en utilisant une approche qualitative consentie avec les villes de Vancouver et de Toronto afin de promouvoir la transparence et la comparaison dans leurs déclarations financières.

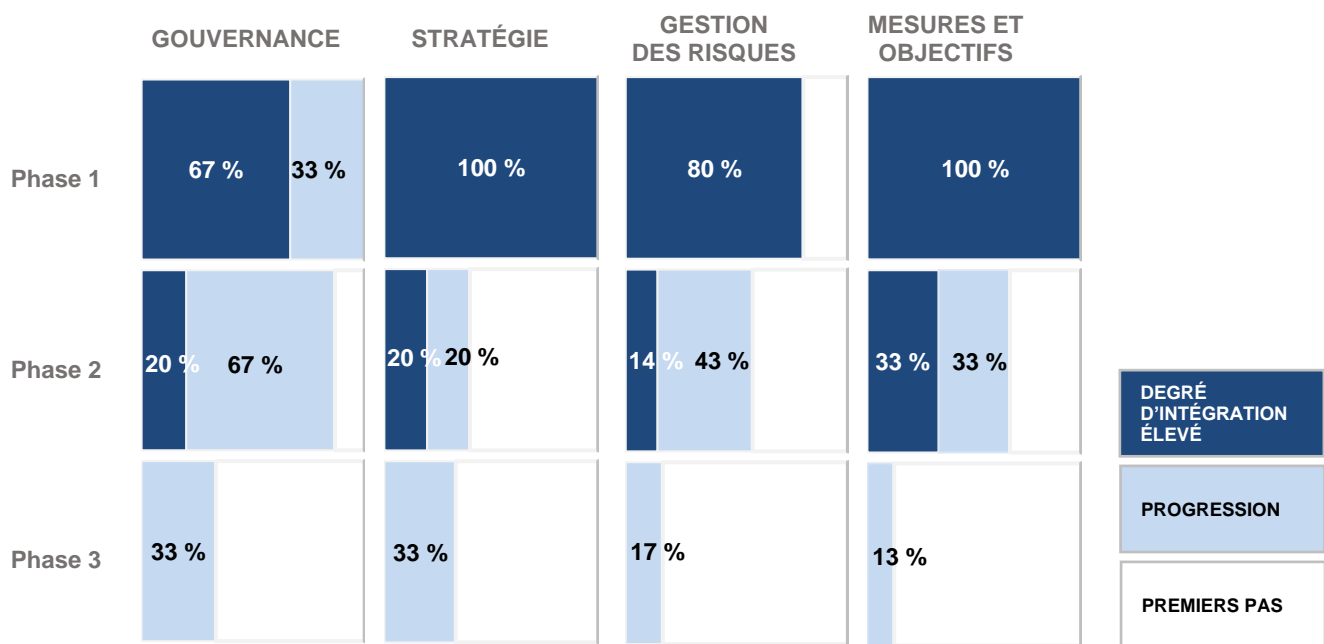
Figure 2 : Feuille de route pour progresser dans l'alignement sur les recommandations du GIFCC



La figure 3, ci-dessous, illustre à ce jour, l'état d'avancement de la Ville dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Actuellement, la Ville a dans l'ensemble rencontré la majeure partie de l'alignement selon les recommandations du GIFCC de la phase 1. Cependant, des progrès restent à réaliser pour compléter la phase 2 et pour finalement entreprendre la phase 3.

Figure 3 : Cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC pour la Ville de Montréal selon les quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC

Pourcentage d'alignement de la Ville à ce jour par rapport aux recommandations du GIFCC



GOUVERNANCE ET STRATÉGIES

En 2018, la Ville a créé le « Bureau de la transition écologique et de la résilience » (BTER). Ce Bureau est le résultat du regroupement de trois équipes, soit le Bureau de la résilience, le Bureau du développement durable ainsi que l'équipe des changements climatiques et projets spéciaux provenant du Service de l'environnement de la Ville. Aujourd'hui, le BTER est sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie et se rapporte directement à un membre du comité exécutif. Ce bureau travaille principalement sur le développement durable à Montréal et sur la capacité de la Ville à surmonter les changements environnementaux afin de devenir un leader dans la lutte contre les changements climatiques. Parmi ses objectifs établis en 2019, notons :

- La poursuite de la réalisation de Montréal durable 2016-2020 et de la reddition de comptes.
- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de résilience et du plan d'action.
- L'amorce de la réflexion et l'élaboration d'un prochain plan en tenant compte des engagements actuels (transition écologique, carboneutre, équité, résilience écologique, etc.).

De concertation avec l'ensemble des arrondissements, des services centraux et d'autres partenaires, le BTER travaille à élaborer le Plan Climat 2020-2030-2050 dont le lancement est prévu en 2020. Ce plan regroupera des mesures concrètes à réaliser pour l'adaptation face aux changements climatiques ainsi que pour la réduction des émissions de GES de 55 % d'ici 2030 afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, par rapport à l'année de référence de 1990. De plus, avec ce nouveau plan

climat, le BTER prévoit accompagner les services centraux et les arrondissements dans cette transition écologique afin d'intégrer les risques climatiques dans les processus et les pratiques d'affaires de la Ville.

Au cours de la même année, le comité directeur des planifications climatiques de l'agglomération de Montréal a été formé pour assurer le suivi et la mise en œuvre des différents engagements de l'agglomération en matière de lutte contre les changements climatiques.

En 2019, la Ville a créé un nouveau comité consultatif sur le climat composé de 20 membres internes et externes à la Ville avec un mandat de fournir des avis sur la lutte contre les changements climatiques, notamment, sur la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. En plus de ce comité, la Ville a conclu une entente de collaboration avec plusieurs partenaires externes, dont notamment les fondations David Suzuki et Familiale Trottier et la Direction régionale de la santé publique, afin de mettre en commun nos ressources pour faire de Montréal un véritable leader municipal dans la lutte contre les changements climatiques. De plus, Montréal est membre affilié d'Ouranos depuis 2017, ce qui lui permet ainsi d'accéder à des outils et connaissances innovantes sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'au vaste réseau d'experts d'Ouranos.

PLANIFICATION FINANCIÈRE LIÉE AU CLIMAT

En 2019, dans le cadre de la confection du Programme triennal des immobilisations de la Ville (PTI 2020-2022), une section appelée « Impact environnemental » traitant entre autres, de la réduction des émissions de GES ainsi que de l'adaptation, a été ajoutée dans chaque fiche-projet du PTI. Cette initiative avait pour but d'identifier et de suivre les projets en lien avec les actions et les orientations stratégiques de la Ville relatives aux changements climatiques.

De plus, le Bureau des projets et programmes d'immobilisations de la Ville, responsable de l'approbation des projets d'envergure à la Ville, a développé une section spécifique dans son guide relatif aux risques climatiques. Les unités d'affaires sont invitées de la compléter lors de la présentation de nouveaux projets d'immobilisations. Conséquemment, lors des rencontres mensuelles de suivis des projets, le risque climatique est intégré à l'agenda de travail.

STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION LIÉS AU CLIMAT

Les actions climatiques de la Ville de Montréal sont orientées en fonction de deux grandes catégories.

- L'atténuation du changement climatique est liée à la réduction des émissions de GES. Ces actions suivent les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES mondiales de 45 % d'ici 2030 afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 °C ainsi que les conséquences imprévisibles des changements climatiques.
- L'adaptation aux changements climatiques est liée à l'état de préparation et de proactivité de la Ville ainsi que de la communauté montréalaise à réduire les conséquences, les vulnérabilités et les impacts potentiels réels ou prévus de ces changements.

Le tableau 2 résume les stratégies et les plans de mise en œuvre approuvés par les instances municipales de la Ville. La mise en œuvre des mesures d'adaptation relève de chacune des unités administratives de l'agglomération, soit les arrondissements, les villes liées et les services centraux. La stratégie de résilience, les plans de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que les progrès de leur mise en œuvre sont réalisés par le BTER chaque année ou selon l'intervalle de temps défini.

Le tableau 2 : Résumé des stratégies liées au climat de la Ville de Montréal

STRATÉGIES

En 2015, publication du premier **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020**. Ce plan présente une analyse cartographique des vulnérabilités face aux six aléas climatiques identifiés pour le territoire montréalais. Ce document énonce les constats en lien avec les défis d'adaptation auxquels est confrontée l'agglomération de Montréal ainsi que les actions à consolider ou à développer concernant les engagements pris par les différentes unités administratives.

En 2019, un état d'avancement de ce plan a été publié, soit le Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

En 2013, le **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020** et le **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020** ont été publiés. Le suivi sur l'état d'avancement de ces plans a été publié en 2018. De plus, la publication des inventaires des émissions de GES de la collectivité montréalaise est réalisée annuellement et celle des corporatives à tous les cinq ans.

En 2016, le plan **Montréal durable 2016-2020** est le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise et il propose 20 actions à réaliser pour faire de Montréal une métropole durable.

En 2018, le rapport sur la **Stratégie montréalaise pour une ville résiliente** a été publié.

En décembre 2014, la Ville de Montréal a été la première ville au Canada à adhérer au programme **100 Resilient Cities**. Aujourd'hui, ce programme continue d'exister sous le nom de **Global Resilient Cities Network**. Cette stratégie permet à la Ville d'améliorer sa capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation pour mieux faire face aux chocs et au stress pouvant affecter la population, les institutions, les entreprises et les systèmes. Parmi les enjeux identifiés dans cette stratégie, ils sont d'ordre climatiques, sociaux, sanitaires, technologiques et économiques. Finalement, cette stratégie comporte 30 mesures et est chapeautée par les différents services de la Ville et des partenaires externes. Un rapport de mi-mandat est en préparation.

RISQUE CLIMATIQUE

ÉVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES

Le plan initial d'adaptation aux changements climatiques de la Ville a identifié six aléas climatiques, dont les impacts sur le territoire et la population de l'agglomération de Montréal sont et/ou seront susceptibles d'être affectés par les changements climatiques : augmentation des températures moyennes, pluies abondantes, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, sécheresses et crues. Afin de développer la capacité d'adaptation de l'agglomération à ces aléas, la Ville de Montréal a opté pour une analyse cartographique des vulnérabilités de l'agglomération montréalaise plutôt que d'évaluer le risque associé à chacun d'eux en tenant compte de leurs probabilités d'occurrence respectives. Cette analyse est fondée sur les impacts potentiels des aléas tout en tenant compte des sensibilités physiques, territoriales, environnementales et sociales. Les impacts, quant à eux, ont été identifiés lors de la revue des événements climatiques extrêmes s'étant produits au cours des 30 dernières années et sont classés sous quatre catégories : impacts sur le bâti, impacts environnementaux, impacts socio-économiques et impacts sur les opérations municipales.

Les informations sur les impacts pour chacun de ces aléas se retrouvent dans le rapport « Plan d'adaptation aux changements de l'Agglomération de Montréal 2015-2020 : Les constats, édition 2017 ». Ainsi, le tableau 3 présente un exemple des impacts causés par les pluies abondantes sur l'agglomération de Montréal.

Tableau 3 : Exemple d'impacts potentiels des pluies abondantes sur l'agglomération de Montréal

Environnement bâti	Socio-économiques	Environnement naturel	Opérationnels
Infrastructures publiques	Santé	Végétaux	Infrastructure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages au réseau routier et structures connexes ▪ Dommages au réseau de commodités souterraines ▪ Dommages suite à un incident lié au transport de matières dangereuses ▪ Sollicitation accrue des infrastructures au-delà de leur capacité (conduites, stations de pompage, etc.) ▪ Détérioration accrue des conduites d'égout en briques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes de santé causés par l'accroissement de la présence de moisissures ▪ Épidémies de maladies gastro-intestinales d'origine hydrique par refoulement d'égouts et inondations ▪ Maladies causées par contamination des eaux de baignade ▪ Maladies à transmission vectorielle ▪ Détresses psychologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de certaines populations d'insectes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans certains chantiers de construction
Infrastructures résidentielles - ICI³	Dépenses pour les particuliers	Insectes	Augmentation des coûts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Endommagement des maisons ou immeubles (glissement de terrain, inondations, refoulement d'égouts et infiltrations d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction possible des couvertures d'assurance ▪ Coûts reliés à la destruction de biens (bâtiments endommagés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de mares d'eau temporaires pouvant favoriser la croissance des larves de moustiques vecteurs de maladies telles que le virus du Nil occidental (VNO) ▪ Production d'eau potable : conséquence de l'augmentation des surverses d'égouts en amont des prises d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement d'eaux usées : volume d'eau collecté plus important et débits de pointe plus fréquents (augmentation du dosage de produits chimiques, sollicitation accrue des équipements)
	Désagréments et accidents	Plans d'eau	Santé et sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inconvénients reliés à la mobilité routière (accidents routiers, circulation ralentie ou bloquée) ▪ Désagréments liés à l'interruption des services de commodités souterraines autres que l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lessivage des nutriments et polluants ✓ Surverses d'égout ▪ Érosion des berges et instabilité des pentes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque accru sur les chantiers causé par l'instabilité des pentes

³ Industries, commerces et institutions.

Le premier Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 incluait 24 mesures phares et 1 733 engagements entrepris par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux. Afin d'assurer un suivi optimal, la Ville a regroupé ces mesures en cinq catégories dans le « Suivi du plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 » :

- Adapter l'offre de services et les pratiques opérationnelles
- Adapter le territoire urbain
- Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments
- Développer des mesures d'urgence
- Protéger la biodiversité.

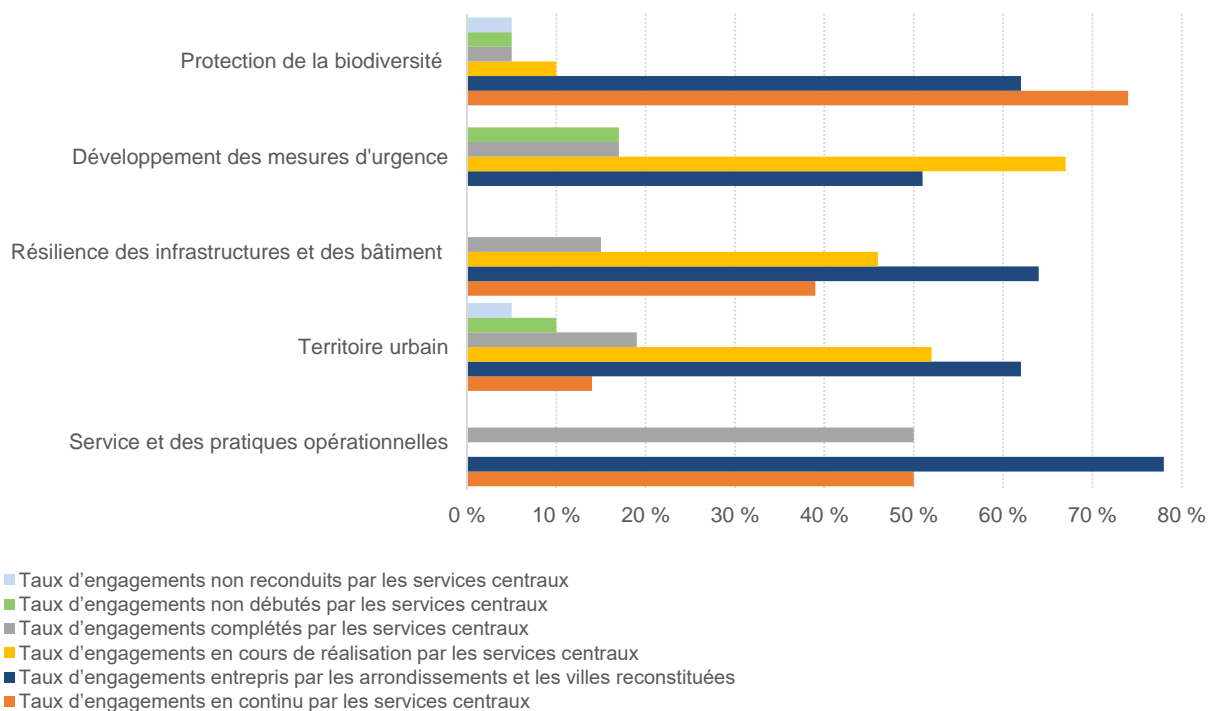
Ces catégories regroupent 60 sous-catégories de mesures et 104 indicateurs établis exclusivement pour les arrondissements et les villes reconstituées ainsi que 11 indicateurs globaux.

Cette stratégie est appuyée par d'autres mesures et plans d'action établis par les documents suivants :

- Plan de réduction des émissions de GES corporatives et collectives 2013-2020
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise Montréal durable 2016-2020
- Stratégie montréalaise pour une ville résiliente

La figure ci-dessous illustre l'état d'avancement de ces engagements dont les informations détaillées sont incluses dans le document de suivi.

Figure 4 : État d'avancement des engagements des arrondissements, des villes reconstituées et des services centraux selon les cinq catégories de mesures, en date de 2017



Source : Ville de Montréal, Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal : Les constats, édition 2017.

Finalement, le nouveau Plan Climat 2020-2030-2050 aura comme objectif de regrouper sous un même document l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES.

GESTION DU RISQUE

À partir des analyses de vulnérabilité et des impacts passés des aléas climatiques et des événements météorologiques exceptionnels subis au cours des dernières décennies, la Ville a mis en place différentes mesures permettant de réduire leurs effets sur ses opérations ainsi que sur la collectivité montréalaise. La gestion des inondations est un des exemples récents auxquels la Ville a dû faire face au cours des trois dernières années.

GESTION DES INONDATIONS

En 2017 et en 2019, la Ville a connu deux épisodes où une combinaison de facteurs météorologiques et hydrologiques ont entraîné des crues printanières importantes. Généralement, elles se produisent entre le début mars et la fin mai et sont influencées principalement par des facteurs tels que la quantité de neige accumulée, la vitesse de fonte de la neige, la température, la quantité de pluie et la sublimation⁴. Dans le but d'évaluer et de mettre en place les outils ou/et les infrastructures municipales nécessaires pour pallier les conséquences des inondations par rapport aux changements climatiques et aux événements météorologiques exceptionnels, un comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales a été formé. D'autres comités composés des membres de la direction des différents services de la Ville se réunissent régulièrement pour évaluer les autres risques et impacts climatiques sur ses opérations.

Tableau 4 : Impact des inondations de 2019 versus 2017 à la Ville de Montréal

	2019	2017
Mobilisation de l'OSCAM⁵	152 jours	52 jours
Impacts sur les propriétés et les biens matériels	110 sinistrés	1 100 sinistrés
<i>Hébergements de longue durée</i>	10	65
<i>Domiciles ayant subi des dommages majeurs</i>	Moins de 20	103
<i>Territoires submergés</i>	5,6 km ²	7,3 km ²
<i>Résidences inondées</i>	Moins de 100	Plus de 430
Impacts sur les infrastructures Essentielles et autres infrastructures publiques ou privées	Un centre de santé évacué et surveillance de plusieurs autres sites par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud	Trois centres de santé évacués
	Fermeture partielle du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (seulement le comptoir citoyen); aucune fermeture de caserne de pompiers ni de clos de voirie	Fermeture d'une caserne de pompiers, d'un poste de quartier du SPVM et d'un clos de voirie de l'arrondissement de Pierrefonds- Roxboro
	Fermeture de 3 ponts et 10 rues, chemins et boulevards	Fermeture de 3 ponts et de 27 rues, chemins et boulevards
	Fermeture de courte durée de quelques commerces	Fermeture de longue durée de nombreux commerces et fermeture définitive pour certains
	Fermeture de l'école primaire Saint-Gérard	Fermeture de plusieurs établissements scolaires
Sommaire des dépenses de la Ville de Montréal	17 241 085,91 \$	8 014 316,80 \$⁶

Le tableau précédent présente le portrait des impacts des inondations sur le plan financier et non financier à l'échelle de l'agglomération en 2019 et en 2017. En fait, l'agglomération de Montréal a fait de nombreux apprentissages lors des crues printanières de 2017. D'ailleurs, le Plan particulier d'intervention (PPI) relatif aux inondations des crues printanières a été révisé en fonction des impacts potentiels d'une inondation affectant l'agglomération ainsi que des stratégies d'atténuation en vue de protéger les secteurs les plus vulnérables. Ces actions ont permis d'agir de façon proactive en 2019 pour limiter les cas

⁴ Passage d'un corps de l'état solide à l'état gazeux, sans passer par l'état liquide.

⁵ Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

⁶ Cette valeur exclut les dépenses assumées par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux lors du rétablissement.

d'infiltration d'eau dans les résidences ainsi que de fermeture des rues. L'écart entre ces deux années est expliqué par l'état de préparation de la Ville en 2019 qui a permis d'anticiper et de gérer plus efficacement les risques ainsi que les impacts d'inondations. En résumé, bien qu'à première vue, les impacts des inondations ont été plus prononcés et plus coûteux pour la Ville de Montréal en 2019, la communauté montréalaise affectée par cet événement a subi des conséquences moins importantes que celles de 2017.

MESURES ET OBJECTIFS

Cette section traite, sommairement, le dernier des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC. Toutefois, les informations détaillées, notamment sur les méthodologies, la portée et la mise en garde sont publiées dans les derniers rapports de la Ville, soit « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : Inventaire 2015 », « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : Inventaire 2015 » et finalement dans le rapport annuel publié sur la plateforme du CDP de la Ville de Montréal, anciennement appelé « Carbon Disclosure Project ». Cette section inclut également les émissions de GES classées en trois périmètres d'inventaire « Scope » tels qu'ils sont définis par l'Association canadienne de normalisation (CSA) dont la définition est la suivante :

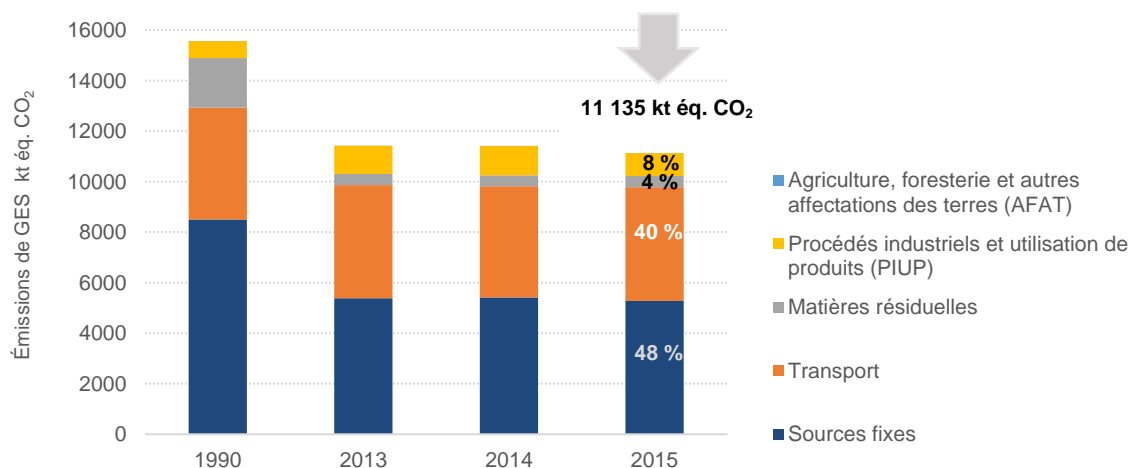
- *Scope 1 - Émission directe de GES* : Émissions de GES provenant de sources appartenant ou étant sous le contrôle de l'organisme.
- *Scope 2 - Émission de GES à énergie indirecte* : Émissions de GES provenant de la production d'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par l'organisme.
- *Scope 3 - Émission indirecte de GES* : Émissions de GES autres que les émissions de GES à énergie indirecte (scope 2) qui résultent des activités d'un organisme, mais qui proviennent de sources de GES que possèdent ou contrôlent d'autres organismes.

COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

Depuis 2002, l'agglomération de Montréal est engagée dans une démarche collective de lutte contre les changements climatiques. D'ailleurs, le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2018, témoigne des efforts consentis et des progrès réalisés par rapport aux 12 pistes de solutions proposées à la collectivité afin d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES de 30 % en 2020 par rapport à la période de référence de 1990.

Les inventaires d'émissions de GES sont comptabilisés selon les normes standards reconnues « Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Emission Inventories (GPC) » et sont regroupés sous quatre secteurs : Sources fixes, Transport, Matières résiduelles, Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP) et finalement Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT).

La figure 5 présente une compilation des inventaires annuels des émissions de GES de la collectivité montréalaise.



Source : Ville de Montréal, Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : Inventaire 2015

Le résumé des émissions de GES par secteur et par périmètre « Scope » tel que défini au GPC est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 5 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 et 2015

Indicateurs clés de performance Inventaires GES / kt éq. CO ₂	Scope 1			Scope 2			Scope 3			Émissions totales
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	Variation totale 2014-2015
Secteur										
Sources fixes (énergétique)	5 378 315	5 230 913	- 2,7 %	39 982	43 927	9,9 %				- 2,6 %
Transport	4 397 553	4 506 547	2,5 %							2,5 %
Matières résiduelles	148 701	145 673	- 2,0 %				287 832	296 487	3,0 %	1,3 %
PIUP	1 153 134	903 528	- 21,6 %							- 21,6 %
AFAT	5 543	7 035	26,9 %							26,9 %
TOTAL	11 083 246	10 793 696	- 2,6 %	39 982	43 927	9,9 %	287 832	296 487	3,0 %	- 2,4 %

Selon le dernier rapport détaillé d'inventaire 2015 pour la collectivité montréalaise publié en 2019, la réduction des émissions de GES est de 28 % par rapport à la période de référence de 1990. Cette diminution est principalement expliquée par l'abandon progressif du mazout, la fermeture d'une raffinerie de pétrole située sur le territoire de l'agglomération de Montréal en 2018 et l'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement entre 1990 et 2015. De plus, la variation des émissions de GES du secteur PIUP observée en 2015 par rapport à 2014, est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke⁷ (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec, selon les explications obtenues par Environnement et Changement climatique Canada. Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer cette variation exclusivement pour l'agglomération de Montréal. Finalement, la variation des émissions de GES du secteur AFAT observée en 2015 par rapport à 2014 est principalement attribuable à une modification de la méthode de recensement de la superficie des terres agricoles par Statistique Canada.

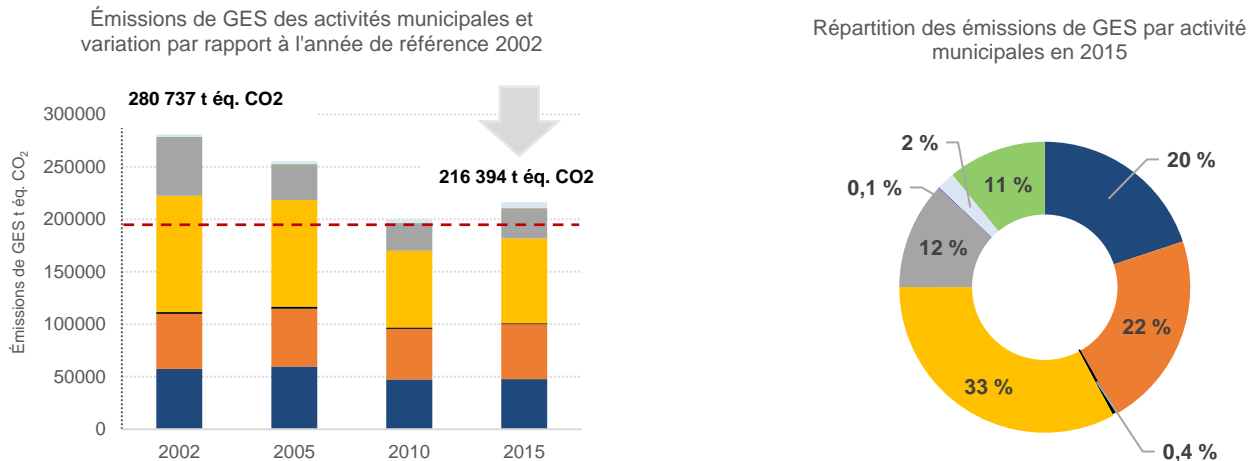
ACTIVITÉS MUNICIPALES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le premier plan de réduction 2007-2012 visait à réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à l'année de référence (2002), objectif atteint en 2010. En 2013, la Ville de Montréal s'est fixée un objectif de réduire à 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020 par rapport à celles de 2002. En 2018, le rapport « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 » fait état de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction de GES des arrondissements, des villes reconstituées et des services centraux de la Ville de Montréal afin de constater l'écart à combler pour atteindre cet objectif. Les constats publiés dans ce rapport portaient principalement sur la gestion des bâtiments municipaux, du parc de véhicules ainsi que sur le traitement des eaux potables et usées.

L'inventaire 2015 des émissions de GES pour les activités municipales de l'agglomération de Montréal est comptabilisé selon les principes de la norme ISO 14064-1 de l'Organisation internationale de normalisation « Gaz à effet de serre – partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions de gaz à effet de serre ». L'inventaire des émissions de GES est réparti en huit secteurs : traitement des eaux usées, matériel roulant en régie, matériel roulant en sous-traitance, bâtiment, biogaz du CESH, fuites des réfrigérants, production d'eau potable et éclairage des rues et feux de circulation.

⁷ Coke est un composé minéral dérivé du charbon.

Figure 6 : Émissions de GES pour les années 2002, 2005, 2010 et 2015 ainsi que leurs répartitions par activité municipale selon le dernier inventaire de GES de 2015



Source : Ville de Montréal, Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : Inventaires 2015.

- Traitement des eaux usées
- Matériel roulant en régie
- Matériel roulant sous-traitance
- Bâtiment
- Biogaz du CESH
- Fuites des réfrigérants
- Production d'eau potable
- Éclairage des rues et feux de circulation
- ⋯ Objectif -30 % par rapport à 2002

Le résumé des émissions de GES par secteur et par périmètre « Scope » est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Émissions de GES pour les activités municipales en 2010 et 2015

Indicateurs clés de performance	Scope 1			Scope 2			Scope 3			Émissions totales
	2010	2015	Variation %	2010	2015	Variation %	2010	2015	Variation %	Variation totale 2010-2015
Inventaires GES / tonnes éq. CO₂										
Secteur										
Bâtiments	42 592	45 411	6,6 %	4 833	2 295	- 52,5 %				0,6 %
Matériel roulant en régie	48 242	52 330	8,5 %							8,5 %
Production d'eau potable	429	367	- 14,5 %	917	607	- 33,8 %				- 27,6 %
Traitement des eaux usées	72 376	80 456	11,2 %	581	317	- 45,4 %				10,7 %
Biogaz du CESH	26 060	28 659	10,0 %							10,0 %
Éclairage de rues et feux de circulation				459	273	- 40,5 %				- 40,5 %
Fuites de réfrigérants (HFC)	3 747	5 680	51,6 %							51,6 %
Matériel roulant en sous-traitance-Matières résiduelles							16 516	15 109	- 8,5 %	- 8,5 %
Matériel roulant en sous-traitance-Déneigement							9 655	11 688	21,1 %	21,1 %
TOTAL	193 446	212 903	10,1 %	6 790	3 492	- 48,6 %	26 171	26 797	2,4 %	7,4 %

Depuis la publication de l'inventaire 2010, les émissions de GES des activités municipales de l'agglomération ont augmenté de 8 %. Cette hausse en 2015 par rapport à 2010 est principalement due à l'augmentation des émissions provenant de la destruction du biogaz aux torches du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En 2014, après la cessation des activités pendant une période de trois ans de la centrale Gazmont suite à une panne majeure de sa turbine de cogénération⁸, les émissions de GES ont augmenté. Cette hausse est expliquée par le fait que le biogaz capté fut brûlé au lieu d'être valorisé. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères

⁸ Centrale de cogénération produit de l'énergie à partir du biogaz issu de méthane capté de l'ancienne carrière Miron.

soient demeurées constantes depuis 2010. À partir d'octobre 2017, les opérations de valorisation ont repris avec la mise en place complète de la centrale de cogénération au biogaz Biomont.

La source d'énergie électrique de Montréal est principalement hydroélectrique et renouvelable à 99 %. De ce fait, la Ville a développé et met actuellement en œuvre une stratégie d'électrification afin d'encourager l'électrification des transports et la mobilité durable. Cette stratégie vise le déploiement d'un réseau public de bornes de recharge pour favoriser la conversion progressive de la flotte montréalaise, la mise en place de conditions permettant aux entreprises privées de déployer un réseau de véhicules électriques en libre-service, la conversion du parc de véhicules thermiques municipaux en modèles électriques, etc.

PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES

La Ville travaille conjointement avec les villes canadiennes comme Vancouver et Toronto ainsi qu'avec d'autres villes et organismes, entre autres, CPA Canada et CUSP Network pour développer des méthodologies et des approches uniformes, standards et cohérentes en termes de divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. D'autre part, la Ville continue d'évaluer ses processus existants en matière de gouvernance, de stratégie, de gestion des risques et de mesures et objectifs afin d'y intégrer les risques climatiques. Le Service des finances travaille également en étroite collaboration avec les différents services de la Ville notamment avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience, afin de continuer à parfaire et à intégrer ces recommandations lors des prochaines publications, lorsque cela est possible. Lors du prochain Plan Climat 2020-2030-2050, d'autres possibilités s'offriront à la Ville afin d'intégrer les compétences acquises liées au climat dans sa gouvernance et ses stratégies tout en tenant compte des répercussions des changements climatiques dans la planification de ses opérations et ses investissements à court, moyen et à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne de normalisation. (2006). CAN/CSA-ISO 14064-1:06 – Gaz à effet de serre – Partie I : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

CPA Canada. (2019). Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Repéré à www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/guide-gifcc-pour-villes.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC). (2020). Investir dans l'avenir du Canada : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale. Repéré à www.data.fcm.ca/documents/reports/investir-dans-avenir-du-canada-le-cout-de-adaptation-au-climat.pdf.

Financial Stability Board. (2017). Final Report, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure. Repéré à www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf.

Greenhouse Gas Protocol. (2014). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2018). Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C. Repéré à www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2018). Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C. Repéré à www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf.

Ouranos. Portraits climatiques. Repéré le 27 février 2020 au www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/.

Ville de Montréal. (2015). Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les mesures d'adaptation, une production du Service de l'environnement. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesmesures.pdf.

Ville de Montréal. (2017). Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats, une production du Service de l'environnement. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf.

Ville de Montréal. (2019). Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANADAPTATION2015-2020.PDF.

Ville de Montréal. (2016). Montréal durable 2016-2020, Ensemble pour une métropole durable. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf.

Ville de Montréal. (2016). Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Repéré à www.resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf.

Ville de Montréal. (2013). Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_COLLECTIVITE_2013-2020_VF.PDF.

Ville de Montréal. (2013). Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_CORPORATIF_2013-2020_VF.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre municipales de l'agglomération de Montréal, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENT_GES_ACTMUNI_2015_VF.PDF.

Ville de Montréal. (2018). Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANCOLLECTIVITE2013-2020.PDF

Ville de Montréal. (2018). Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANCORPO2013-2020.PDF.

Ville de Toronto. (2018). City of Toronto Annual Financial Report for the fiscal year ending December 31, 2018. Repéré à www.toronto.ca/wp-content/uploads/2019/09/9655-SO-DS19-0220_2018FAR_Final_Web.pdf.

Ville de Vancouver. (2019). City of Vancouver Statement of Financial Information, December 31, 2019. Repéré à www.council.vancouver.ca/20200310/documents/r1.pdf.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
2^e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1759-2
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1761-5
Annual Financial Report
PDF, English

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne et des communications
24906

Montréal 

montreal.ca